



SOCIÉTÉ ROUENNAISE

DE

# BIBLIOPHILES

N° 9

—

M. P. FESTUGIÈRE

# L'AVARICIEUX

COMÉDIE TRADUITE LIBREMENT DE

## L'AULULARIA de PLAUTE

Par JACQUES DE CAHAIGNES (1580)

Publié d'après le manuscrit original, avec une Introduction

PAR

ARMAND GASTÉ

Professeur de Littérature française à l'Université de Caen.




ROUEN

IMPRIMERIE LÉON GY

MDCCCXCIX

# INTRODUCTION

Nous ne songeons nullement à donner ici une étude complète sur le médecin caennais Jacques de Cahaignes. Cette étude est faite et bien faite : l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen l'a récemment couronnée, et les lettrés normands espèrent que le docteur Panel ne tardera pas trop à publier son excellent travail.

Nous nous contenterons donc de citer l'article que P.-D. Huet, le savant évêque d'Avranches, a consacré à son compatriote, dans ses *Origines de Caen* (1) :

« M. de Bras avait illustré sa patrie en déterrant les Antiquitez de la ville de Caen ; *Jacques de Cahaignes* ne merita pas moins sa reconnoissance par le soin qu'il prit de conserver la memoire de ses illustres Citoyens. Leurs Eloges qu'il a publiez, ne sont qu'une partie de son dessein. Il n'a parlé dans cette Centurie que de ceux qu'il avoit connus, les ayant arrangez selon le tems de leur mort. Il eût rendu le même devoir aux autres dans les Centuries suivantes, si leurs heritiers avoient répondu à

(1) Ed. de 1706, pages 359 et 360.

l'invitation qu'il leur avoit faite, de luy fournir les instructions necessaires. Il fut fils de Pierre de Cahaignes Medecin, originaire de la paroisse de Mathieu. Il perdit son père fort jeune. Il étudia, et prit les degrez de Medecine dans l'Université de Caen, dont il fut Recteur. Il avoit pris des leçons de Julien le Paulmier, celebre Medecin. Il fut aussi Professeur Royal dans cette Faculté. Il ne se maria point. Il pratiqua la Medecine, et il fut élû Echevin de Caen. Sur l'entrée de sa vieillesse il se retira de ses emplois, pour se donner tout entier à la composition. Il commença par quelques petits ouvrages. Il composa et recita les Oraisons funebres de Jean Rouxel, et de Nicolas Michel, Professeurs Royaux en Eloquence. Il ramassa et publia les Poësies du même Rouxel. Il traduisit de Latin en François le Livre de Julien le Paulmier sur le Sidre, et un autre du même auteur sur le Mal venerien. Et comme il se préparoit à l'édition de la Paraphrase de la Physiologie de Fernel qu'il avoit faite, il quitta toute autre entreprise pour travailler à ses Eloges. Il y fit paroître beaucoup de candeur, de probité et d'amour pour sa patrie. Son style est un peu trop diffus et languissant. Il sort souvent hors de son sujet, pour se jetter dans les communes de la Morale, et sa diction, quoy qu'aisée, n'est pas dans une exacte pureté. Estienne de Cahaignes son proche parent, qui fut depuis Professeur en Medecine dans la même Université, allant faire ses études à Leyde en Hollande dans sa premiere jeunesse, Jacques se servit de cette occasion pour écrire par luy à Joseph Scaliger, qui par son éminent savoir soûtenoit dans cette Academie l'honneur du nom François, et

pour luy envoyer une bourse en broderie d'or, faite à Caen. Caen étoit alors en réputation pour ces sortes d'ouvrages. Scaliger lui écrivit une lettre de remerciment, que l'on voit dans le Recuëil de ses Epîtres..... »

Huet a oublié de nous dire que Jacques de Cahaignes, médecin, professeur, traducteur, panégyriste, biographe, échevin, recteur de l'Université etc , etc., a encore ambitionné la gloire d'auteur dramatique. Nous devons dire toutefois que les deux pièces de théâtre qu'on peut lire dans son manuscrit, conservé à la Bibliothèque Mancel à Caen, ne sont pas des œuvres originales, mais bien des traductions, ou, si l'on veut, des adaptations.

La première de ces pièces, celle que nous publions ici, fut composée par Cahaignes pour une troupe de comédiens de passage à Caen, qui durent la représenter en 1580 (1).

C'est l'*Avaricieux,* autrement dit l'*Aulularia* (la *Marmite*) de Plaute.

L'année précédente [1579], comme l'a fait remarquer le docteur Panel, dans son étude encore inédite sur *la vie et les mœurs de Jacques de Cahaignes,* le libraire Abel l'Angelier avait publié *les six premieres comedies facecieuses de Pierre de Larivey, champenois, a l'imitation des anciens Grecs, Latins, et modernes Italiens.*

Que Jacques de Cahaignes ait lu les comédies de Larivey, et que cette lecture ait décidé le grave (2) professeur caennais à traduire — librement — une comédie de Plaute, cela

(1) Collection Mancel. Ms. 54. Pages 39 à 58.

(2) Grave, quoique jeune encore. Cahaignes, en 1580, avait trente-deux ans.

ne peut faire aucun doute, si on lit avec un peu d'attention la troisième des pièces de Larivey, la *Comedie des Esprits*. De même que Larivey imite dans cette pièce l'*Aridosio* de Lorenzino de Medicis, lequel s'inspire souvent des *Adelphes* de Térence et de l'*Aulularia* et de la *Mostellaria* de Plaute, de même J. de Cahaignes, en traduisant l'*Aulularia*, ne se gênera nullement pour emprunter à Larivey sa traduction des passages de Plaute dont il a cru devoir agrémenter ses *Esprits*. Larivey avait dit dans son *Prologue* « L'Auteur pensant... que Plaute et Terence ont esté grands imitateurs (car l'un a suivy Epicarme, et l'autre Menandre), et que ce luy seroit une trop grande presomption voire expresse ignorance, si encor il ne suyvoit les traces de ceste sacree antiquité, il a faict ceste Comedie à l'imitation et de Plaute et de Terence ensemble. » J. de Cahaignes ne nous a pas dit, mais il eût pu nous dire : « L'Auteur pensant que Larivey a fort bien traduit les passages de Plaute qu'il a inserés dans sa comedie des *Esprits*, a cru, que ce luy seroit une trop grande presomption, voire expresse ignorance, s'il ne suivoit ses traces dans ces excellents passages. »

Prenons, par exemple, les plaintes célèbres de l'avare, quand il s'aperçoit que son cher trésor lui a été dérobé. Voici, d'abord, le texte de Plaute (1) :

(1) Nous donnons le texte de Plaute d'après l'édition classique de l'*Aulularia*, par E. Benoist. (Paris, Hachette, 1874.)

## EUCLIO.

Perii ! interii ! occidi ! Quo curram ? quo non curram ? Tene, tene ! —
[Quem quis ? —
Nescio : nil video : cæcus eo, atque equidem, quo eam, aut ubi sim,
[aut qui sim,
Nequeo cum animo certum investigare. Obsecro vos ego, mi auxilio,
Oro, obtestor, sitis, et hominem demonstretis, qui eam abstulerit.
Quid est ? quid ridetis ? Novi omnis : scio fures esse hic compluris,
Qui vestitu et creta occultant sese atque sedent, quasi sint frugi.
Quid ais tu ? Tibi credere certum est : nam esse bonum e voltu co-
[gnosco.
Em, nemo habet horum ? — Occidisti ! Dic igitur ; si quis habet !
[Nescis ?
Heu me miserum ! misere perii ! male perditus, pessume ornatus eo :
Tantum gemiti et malæ mæstitiæ hic dies mihi obtulit,
Famem et pauperiem. Perditissimus ego sum omnium senum
In terra. Nam quid mihi opu'st vita, qui tantum auri perdidi,
Quod custodivi sedulo ? Egomet me defraudavi
Animumque meum geniumque meum. Nunc alii lætificantur
Meo malo et damno. Pati nequeo.

(*Plaute*. Act. IV, sc. 7).

Maintenant nous allons mettre en regard les traductions de Larivey et de J. de Cahaignes. (Les additions faites par Larivey au texte de Plaute et empruntées à Larivey par J. de Cahaignes, sont imprimées en italiques.)

*LARIVEY.*

SEVERIN.

..... Helas, *ie suis destruict, ie suis perdu, ie suis ruyné! Au volleur, au larron*, au lar-

*CAHAIGNES,*

SERRANT.

*Ie suis perdu, ie suis destruict, ie suis ruiné*. Ou iray-ie, ou n'iray-ie point ? *Au voleur !*

ron, *prenez le*, arrestez tous ceux qui passent, *fermez les portes, les huys, les fenestres,* miserable que ie suis, *ou cours-ie ?* a qui le dis-ie ? *ie ne sçay ou ie suis*, que ie fais, *ny ou ie vas. Helas, mes amys, ie me recommande a vous* tous, secourez moy, ie vous prie, ie suis mort, ie suis perdu. *Enseignez moy qui m'a desrobbé mon ame,* ma vie, mon cœur, et toute mon esperance. *Que n'ay ie vn licol pour me pendre ?* car i'ayme mieux mourir que viure ainsi : helas elle est

*au larron ! prenez-le ; fermez les portes, les huis, les fenestres* de peur qu'il n'eschappe. Qui est-il ? D'ou est-il ? Ie ne sçay, ie ne voy personne. *Ou couray-ie ?* A qui est-ce que ie parle ? Ie suis transporté. *Ie ne sçay ou ie suis*, ni qui ie suis, *ny ou ie vais. Helas ! mes amis, ie me recommande a vous :* au nom de Dieu, secourez-moy. *Ensengnez-moy qui m'a desrobbé mon ame.* Que dis-tu, toy ? Ie t'en croiray, toy, car a te veoir, tu as la physionomie d'homme de bien. Qui a il ? De quoy riez-vous ? Ie vous cognois tous. Ie sçay qu'en ceste compaignie il y a plusieurs larrons. Y a il aucun d'eux qui ayt ma bougette ? Tu es mort, si tu ne m'ensengnes le larron. Nomme le moy. Le cognois tu point ? Nenny. Helas ! moy miserable, ie suis donc perdu. O le malheureux iour qui m'a reduict en extresme paouureté. Hé, *que n'ay-ie vn licol pour me pendre?* Hé, que n'ay-ie vn cousteau pour me le planter dans l'estomach ! Hé, que ne suis-ie auprés de la riuiere pour me noyer, *car i'ayme mieux mourir* de quelque mort que ce soit *que viure* plus *ainsy.*

toute vuide. Vray Dieu, *qui est ce cruel qui tout a vn coup m'a rauy mes biens, mon honneur, et ma vie? Ah, chetif que ie suis, que ce iour m'a esté malencontreux! A quoy veux ie plus viure, puis que i'ay perdu mes escus que i'auois si soigneusement* amassez, *et que i'aymois,* et tenois *plus* chers *que mes propres yeux? mes escus que i'auois espargnez, retirant le pain de ma bouche, n'osant manger mon saoul! Et qu'vn autre ioyt maintenant de mon mal et de mon dommage* (1)!

Vray, qui est ce meschant, *qui est ce cruel qui tout a vn coup m'a raui mes biens, mon honneur et ma vie? Ah, chetif que ie suis, que ce iour m'a esté malencontreux! A quoy veus-ie plus viure, puisque i'ay perdu mes escus que i'avois* gardez *si soigneusement, et que i'aymois plus que mes propres yeulx? Mes escus, que i'auois* tant *espargnez, retirant le pain de ma bouche,* et *n'osant manger mon saoul? Et vn autre se reiouit maintenant de mon mal et de mon dommage!* Ie ne veus ni boire ni manger que ie ne les aye retrouuez.

Il est évident qu'ici, et dans d'autres passages qu'il est inutile de citer, Jacques de Cahaignes a eu sous les yeux le texte de Larivey, et que, devançant Molière, « il a pris son bien où il le trouvait. »

Mais hâtons-nous de dire que, sauf dans les passages empruntés par Larivey à Plaute, la traduction du reste de la *Marmite* est bien de Cahaignes, et que cette traduction, ou adaptation, comme on voudra l'appeler, est d'une langue nette et savoureuse.

(1) Larivey, *les Esprits*, sc. 5. (Paris, Abel l'Angelier, 1579, fol. 145.)

Dans un *Prologue*, qu'il a cru devoir biffer, et que, moins sévère que lui, nous donnons dans son intégrité, J. de Cahaignes nous dira comment il a entendu traduire l'auteur latin : « Je veux vous avertir en passant que comme elle (cette comédie) luy (à Plaute) est semblable quand a l'argument et suitte des personnages de scene en scene, aussi est beaucoup dissemblable quand au discours, ne s'estant l'autheur qui l'a mise en françois assubjetty aux mots, termes et sentences de Plaute, mais ayant discouru partout a sa phantasie ? Si vous luy demandez pour quoy il a prins une si grande licence, il vous repondra qu'il y a plusieurs mots de Plaute qui ne se peuvent bien rendre en françois, qu'il y a plusieurs gosseries et discours desquels on prendroit en ce temps un bien maigre plaisir, puisqu'un autre temps apporte autre maniere de vivre, autre façon de faire et de parler. Que si vous ne vous payez de ces raisons, il vous dira fraizement qu'il l'a ainsy voulu faire, que tel a esté son plaisir, qu'il n'y estoit pas tenu, qu'il l'a vertie seulement pour en faire present aux comediens qui passeront par ceste ville de Caen, afin de la representer au peuple françois qui prendra plus de passe temps à l'ouïr telle qu'elle est que si elle estoit vertie mot a mot selon le sens de l'autheur... »

Nous voilà bel et bien avertis. Ne demandons à Jacques de Cahaignes que ce qu'il a voulu donner à ses compatriotes, en 1580, c'est-à-dire une traduction très libre de la pièce de Plaute. Nous ne serons donc pas surpris, s'il supprime certains personnages qui lui semblent inutiles à l'action, celui de Pythodicus, par exemple, s'il change

les noms grecs des personnages en noms bien français, si l'avare *Euclio* devient *M. Serrant*, la servante *Staphyle*, *Chicheface*, le généreux *Megadore*, *M. Felix*, la sage *Eunomie*, *Mme Bonne*, etc., etc. En donnant des noms français à ses personnages, Cahaignes leur donnera également le langage qui convient à des « entreparleurs » de la fin du xvie siècle. Au lieu d'invoquer, au milieu des douleurs de l'enfantement, la déesse Lucine, la jeune Phædra, qui s'appelle *Aymée* dans la pièce française, s'écriera : « Jésus, Jésus ! » Dans Plaute, Euclio réclame à Lyconides le trésor que celui-ci (du moins il le croit) lui a dérobé, et pour l'effrayer, il le menace de le traîner devant le préteur. Dans Cahaignes, le voleur, devenu un habitant de la plaine de Caen, est menacé du *haro* de la vieille coutume de Normandie : « Si tu ne rends la bourse, dit M. Serrant à Urbain, je vais faire *harau* sur toi. » (Acte IV, sc. 9).

Les monnaies ont changé de nom : les talents et les philippes deviennent des testons, des escus au soleil, des ducats.

Strobilus qui a déniché la marmite d'Euclio s'écrie : « Je suis le roi Philippe », et Fortuné qui s'est emparé de la « bougette » de Serrant, dira : « Me voilà riche à tout jamais, je dis plus riche que le sultan Soliman. »

Le lieu de la scène a été, à notre avis du moins, heureusement modifié. Le Temple de la Bonne Foi (*Fidei fanum*) est devenu un cimetière. L'endroit n'est-il pas bien choisi pour cacher un trésor ? Ce cimetière, cet ossuaire où les têtes de mort « regardent » les passants, ne doivent-ils pas effrayer les voleurs ?

C'est surtout lorsqu'il a eu à rendre en français certaines plaisanteries et locutions populaires ou proverbiales de Plaute, que Cahaignes s'est donné toute liberté.

*Jupiter te Dique perdant*, par exemple, sera « verti » en : « Que le feu Saint-Anthoine t'arde ! » (Acte IV, sc. 4).

Et que dire des locutions suivantes ?

« Dieu scayt comme nous ferons *gaudeamus.* » (Acte II, sc. 3).

« Tes fortes fievres quartaines, que tu l'ayes malgré moy ! » (Acte IV, sc. 9).

« Descouvrir Saint Pierre pour couvrir Saint Paul. » (Acte III, sc. 6) (1).

Comme on le voit, la comédie de l'*Avaricieux* est, en son genre, une œuvre originale, et la Société des Bibliophiles rouennais nous semble avoir été bien inspirée, en publiant cette œuvre inédite, qui ne fera pas moins d'honneur, croyons-nous, au vieux médecin caennais, que les *Eloges* qu'il a consacrés à ses illustres compatriotes.

(1) Plaute n'avait-il pas arrangé à la romaine la pièce grecque qu'il avait empruntée à un auteur grec inconnu. « Nous reconnaissons dans l'*Aulularia*, dit justement M. E. Benoist, un tableau de la vie grecque sur lequel sont venus se placer des traits empruntés à la vie romaine. C'est justement le propre de l'art de Plaute d'opérer ce mélange d'une façon si habile que le génie des deux peuples se montre ensemble, et que le poète, tout en imitant, quelquefois même en traduisant, de sorte que le lecteur ne peut s'y méprendre, toutefois reste original. » (AULUL., éd. Hachette, 1874. *Introd.*, p. III.) — Si Cahaignes avait

Nous ne croyons pas devoir donner la seconde comédie, *Joseph,* que renferme le manuscrit de Cahaignes (1) ; mais il convient d'en dire quelques mots.

Elle fut représentée à Caen le mardi 26 juin 1584, — jour où M. Germain Jaques reçut le bonnet de docteur en théologie, — et les acteurs furent de jeunes étudiants caennais (2).

C'est Cahaignes lui-même qui nous fournit ce précieux renseignement ; mais il est regrettable qu'il ne nous ait pas donné le nom de ces jeunes gens « de bonne famille », qui tinrent les rôles dans cette comédie de collège.

Cahaignes a traduit cette pièce du latin de Cornelius Crocus (3), théologien et lettré hollandais, né à Amsterdam

voulu, ici surtout, traduire mot à mot, personne assurément ne l'eût compris. Voici, en effet, ce que dit Plaute. (Act. III, sc. 5) :

Ubi nugivendis res soluta est omnibus,
Ibi ad postremum cedit miles, æs petit.
Itur, putatur ratio cum argentario ;
Impransus miles astat, æs censet dari.
Ubi disputata est ratio cum argentario,
Etiam plus ipsus debet argentario.
Spes prorogatur militi in alium diem.

Le « *miles* » dont il est ici question, est celui qui est chargé de recueillir le tribut (*æs militare*) destiné à l'entretien des troupes.

(1) Collection Mancel, n° 54 ; de la page 59 à la page 70.

(2) Hæc comœdia, cui titulus est *Joseph,* publice acta Cadomi, die Martis 26 Junii 1584, qua M. Germanus Jaques doctoris theologi pileo insignitus est. — Actores fuerunt ingenui adolescentes.

(3) Le véritable nom de cet auteur hollandais est Croock (Cornelis Pietersz [Petri filius]), né en 1500 (?), mort en 1550. — Voir la notice sur Croock par H.-J. Allard. Maastriht, 1891.

et mort à Rome en 1550. Crocus, qui après avoir été recteur des études latines de sa ville natale, entra dans l'ordre des jésuites, composa plusieurs écrits sur des sujets de théologie et de grammaire, des colloques latins, dans le goût, mais dans un autre esprit, que ceux d'Erasme, et une comédie sacrée, intitulée : *Joseph.* Cette comédie destinée à l'éducation de la jeunesse chrétienne, *ad Christianæ juventutis institutionem,* fut jouée à Amsterdam aux fêtes de la Dédicace, en 1535, le jour où l'on rendit à Dieu des actions de grâces pour la victoire remportée en Afrique, sur les Turcs, par Charles Quint (prise de Tunis). *Acta sacræ Dedicationis feriis, quum supplicatum est ob clarificatum Domini IESV nomen inter gentes Caroli Magni in Aphrica victoria...* »

Mieux inspiré que son traducteur, Crocus nous a donné les noms des jeunes Hollandais qui jouèrent sa pièce en 1535.

Une rapide analyse, et quelques citations nous édifieront amplement sur l' « argument » et surtout sur la « moralité » de la pièce. Remarquons, en passant, que le jeune Caennais qui joua le rôle de Sephirar (la femme de Putiphar), devait avoir le tempérament d'un flegmatique hollandais, pour oser dire, — sans rire, — à l'honnête Joseph : « ... Mon mary n'en sçaura rien... Mon amy, jettez moy une œillade et semblablement donnez moy un baiser... Joseph, c'est grande sottise de laisser perdre l'occasion qui se presente et refuser le bien qui est donné gratis... »

## La comédie de JOSEPH

Sephirar, la femme de Putiphar, est amoureuse de Joseph, qui, comme on le sait, vendu par ses méchants frères à des marchands israélites, avait été revendu par ceux-ci à l'égyptien Putiphar (ou Potiphar), prévôt de l'hôtel de Pharaon. Putiphar avait eu la main heureuse en achetant ce jeune Hébreu. Joseph était un serviteur modèle : « L'Eternel était avec lui, nous dit l'Ecriture, et faisait prospérer toutes choses entre ses mains » Aussi, son maître, satisfait de son service, « l'avait établi sur sa maison, et lui avait confié tout ce qui lui appartenait. » Ajoutez à cela que ce parfait intendant « était de belle taille, et beau à voir », et que Putiphar est qualifié par l'Ecriture d' « eunuque de Pharaon (1). » Il n'est donc pas étonnant que Sephirar, comparant ce grand et beau jeune homme à son eunuque de mari, en soit tombée amoureuse. Mais elle avait compté sans son hôte. Aux propositions inconvenantes de Sephirar (2), Joseph avait répondu par un « non » catégorique.

Nous allons entendre les plaintes de la pauvre Sephirar.

« O Joseph! Joseph!... O que tu es dissemblable de tous les autres serviteurs! Certes, je ne pourrois rien dire de si magnifique que ta vertu ne le surmonte, laquelle m'a tellement ensorcelée que je me sens du tout hors de

(1) « Eunuchus Pharaonis », *Gen.* XXXIX, 1.

(2) « Dormi mecum », *Gen. ibid.*, 7.

moy. Et combien que tu m'aies nagueres respondu vertueusement que Dieu estoit juste juge, qu'il punissoit les meschants et que nulle meschanceté ne luy estoit cachée; qu'il soit ainsy, ce neantmoins le feu qui me brusle est si grand qu'il ne pourroit estre esteint par aucunes parolles. Plus, ceste grande vertu est accompagnée d'une divine beauté. Que diray-je de ses louables meurs? de sa bonne grace, de son honnesteté et eloquence? Je croy certes que vertu et nature l'ont orné à l'envy l'une de l'autre, tellement qu'on ne me doibt reprocher d'estre tombée en ceste seule faulte. Je ne puis durer en place, tant est vif le feu qui m'embrase... »

Sephirar se plaint d'avoir été plusieurs fois « repoussée, contemnée ». Que fera-t-elle? Si elle essayait une dernière fois de tenter le vertueux Joseph?

« Je l'amadoueray et conjureray avec les plus douces paroles dont je pourray aviser. J'espère qu'il s'amollira. Suis-je point ainsy bien parée? Ceste robbe n'est-elle pas assez bien faicte? Certes j'ay employé toute ceste matinée à me farder et accoustrer proprement afin de luy complaire. »

Joseph paraît et salue poliment sa maîtresse.

JOSEPH

Dieu vous doint bon jour, madame!

SEPHIRAR

O Joseph, mon cher ami, ma vie, mon seul plaisir!

JOSEPH

Vous y revenez encore!

SEPHIRAR

En qui seul reposent tout mon bien et toute mon espérance...

JOSEPH

Il y a bien de quoy!

SEPHIRAR

Je vous supplie, au nom de tous les dieus, qu'ayez compassion de moy, qui me pouvez donner ou oster la vie.

JOSEPH

Or sus, or sus, oubliez cela.

SEPHIRAR

Comment que j'oublie cela? O Joseph, Joseph, pleust aus dieus que m'aimassiez reciproquement!

JOSEPH

Ah! vous me haïssez à mort!

SEPHIRAR

Que dites-vous? Que je vous hai de mort? moy qui suis éperduement amoureuse de vous!...

JOSEPH

Vous me rompez la teste de tels propos. Quant a moy, je vous suis venu trouver pour une autre occasion, pour scavoir si avez affaire de moy au logis pour y recevoir et faire vos commandements.

SEPHIRAR

J'ay affaire de vous icy, mon soulas.

JOSEPH

Commandez moy donc ce qu'il vous plaira; pourveu qu'il soit honneste et licite, je vous obeiray.

SEPHIRAR

Que vous ne vous faciez point tant prier, mais conformiez a ma volonté. Hé, mon mignon, pourquoy destournez-vous vos yeulx de la personne qui vous ayme plus que soy-mesme? Regardez-moy.

JOSEPH

On ne doibt avoir l'ame seule, mais aussi les yeulx chastes et pudiques.

SEPHIRAR

Voire, mais le trop ne vaut rien.

Joseph, pour calmer Sephirar, lui débite les plus belles paroles du monde. « La beaulté de la jeunesse se passe... Je suis Hébreu... et Dieu a defendu aux Hébreux de commettre paillardise... Je ne puis tromper votre mari qui a esté si bon pour moy. »

Sephirar, elle, ne recule devant aucune impudence : « Beaucoup de femmes le font (c'est-à-dire trompent leurs maris)... Ce vice est commun presque à toutes... D'ailleurs mon mary n'en scaura rien... il est le plus du temps absent du logis... Mon amy, jettez-moy une œillade et semblablement donnez-moy un baiser... Ayez pitié de ceste paouvre amoureuse. Ayez compassion de ses larmes et du mal qu'elle endure, duquel vous pouvez seul estre le médecin... Joseph, c'est grande sottise de laisser perdre

l'occasion qui se présente et refuser le bien qui est donné gratis. »

Joseph reste inébranlable, comme un roc, et Sephirar, finissant par se fâcher, lui dira :

« Je me complaindray de toy à mon mary », et elle le quittera furieuse, avec cette menace : « Je m'en retourne au logis, puisque je pers icy le temps. Tu t'en repentiras, poltron ! »

Joseph ne se repent pas de sa fermeté, au contraire. Dans un assez long monologue il se félicite d'avoir résisté à la tentation. « Mes parents, dit-il, ne m'ont point appris à souiller le lict d'autruy. »

Que va-t-il arriver ? On le devine.

Au début de l'acte II, nous entendons Sephirar crier dans la coulisse :

« A l'ayde, mes amis, à l'ayde, on me force ! Hastez-vous de me secourir ! A l'ayde, à l'ayde ! »

Joseph, s'enfuyant éperdu, arrive sur la scène, et va nous raconter ce qui s'est passé : « Je ne faisois que d'entrer... Elle, me voyant seul, me va incontinent saisir par le corps... » Puis, après quelques réflexions peu aimables sur les femmes : « La femme est un animal debile, non maistre de ses passions. Que si vous la refusez tout a plat, de folle qu'elle est, vous la ferez devenir forsenée. Elle ressemble aux ronches : elle picque et blesse tous ceulx qu'elle attouche... » Joseph reprend sa narration : « Je me suis deffaict et desveloppé de ses mains le mieulx que j'ay peu ; toutes fois mon manteau y est demeuré pour

les gaiges. J'ay laissé mon manteau, mais j'ay remporté avec moy mon honneur. »

Putiphar, absent depuis quelques jours, revient chez lui, très confiant et dans la vertu de sa femme et dans l'honnêteté de son serviteur Joseph.

Hélas, trois fois hélas ! Sephirar lui a conté son petit roman. Le pauvre Putiphar n'en peut croire ses oreilles : « O moy infortuné, s'écrie-t-il devant Joseph faussement accusé, comme nulle felicité ne peut longtemps durer en ceste vie, ny avenir, si miellée ou douce qu'elle n'aye le fiel a la queue ! Approche, homme de bien !... Tu as donc, paillard, voulu ravir l'honneur de ma femme, m'estimant digne d'une telle moquerie ? »

Le bon Joseph ne se défend pas, ne voulant pas accuser sa maîtresse.

Putiphar appelle les geôliers et va faire jeter Joseph en prison.

Sephirar, non contente de se moquer du pudibond Joseph, conseille à son mari de le faire « etrangler ».

Ce châtiment paraît un peu dur à Putiphar, qui au fond a bon cœur : « Vous estes trop cholere, dit-il à sa femme. Pensez-vous qu'on puisse trouver aucun serviteur sans vice ? Je vous prie, les femmes en sont-elles aussi exemptes ? »

Et Sephirar a beau exciter son mari. « Mon amy, vous vous devez ressentir d'un tel outrage... » — « Hola ! ma femme, répond Putiphar, ne soyez point si cruelle. »

Joseph n'en est pas moins conduit en prison. Cependant Putiphar se recueille, et dans un monologue, — vraie tem-

pête sous un crâne, c'est le cas de le dire, — il se demande si réellement Joseph est coupable du crime dont l'accuse Sephirar : « Je doubte, dit-il, que toutes les choses que ma femme m'a fait entendre soient veritables. Joint qu'elle m'a laissé quelque scrupule, pour se montrer trop passionnée... »

« Et aprés tout, se dit l'excellent Putiphar, le mal n'est pas si enorme ! » Premierement, nous sommes hommes (1), et entre les hommes ne se trouvera aucun qui soit toujours sage. Puis la chaleur de jeunesse est fort bouillante, et ne suis pas si peu cognoissant que je ne scache ce que l'amour peut faire (2). »

Donc, tout bien pesé, tout bien considéré, Putiphar, au lieu de faire étrangler Joseph, qui après tout est un intendant modèle, se contentera de le laisser moisir quelque temps en prison pour lui rafraîchir le sang et calmer son ardeur juvénile.

Joseph, dans sa prison, invoque le Dieu de ses pères, qui, connaissant la pureté de son cœur, le délivrera de ses fers.

Le jour de la délivrance luira enfin. L'échanson du roi Pharaon se souvient — un peu tardivement — du service que Joseph lui a rendu jadis, en interprétant le songe qu'il avait eu dans sa prison. Pharaon, lui aussi, ayant eu « deux mauvais songes dont il est fort effrayé », l'échanson a parlé au roi de la « prudence et dexterité de Joseph a

(1) Le bon *eunuchus* se vante.

(2) L'expérience (des autres) a pu l'instruire.

bien et vrayement interpreter les songes. » Le roi a donc ordonné de faire sortir Joseph de sa prison. Le geôlier Gulussa est heureux d'ouvrir les portes du cachot à Joseph, en le priant toutefois de ne pas l'oublier, quand il sera, comme tout le fait présager, « elevé en grands honneurs et dignités. »

C'est le même geôlier Gulussa qui terminera la pièce, en disant aux spectateurs : « Or sus, Messieurs, nous finirons icy nostre comedie. Que si elle vous a pleu, comme je croy qu'elle l'a faict, d'autant qu'estes honnestes et faictes grand cas de la vertu, montrez-le par un signe d'allegresse. »

Disons en terminant que cette comédie attira quelques désagréments à l'excellent Cahaignes. Il se trouva un collègue jaloux, nommé Petit, ou Le Petit, qui accusa le traducteur français de plagiat. Selon lui, Cahaignes aurait fait jouer sous son nom et donné comme de lui une traduction de la comédie de *Joseph*, déjà imprimée. Cahaignes répondit de la bonne encre à cet envieux, et l'enferma, comme on dit, dans un dilemme : « Ou bien tu nous montreras le livre que tu pretends avoir eu entre les mains, et dans lequel tu dis que se trouve cette comedie en françois, ou bien tu n'echapperas pas au nom d'impudent calomniateur. » *Aut exhibendus est tibi liber quem heri te in manibus habere asseverabas, in quo eam gallicam comœdiam contineri dicebas, aut certe improbi calumniatoris nomen non effugies.* » Le vilain jaloux n'osa pas répliquer, et Cahaignes profita de l'occasion pour nous dire qu'au lieu

de chercher, comme beaucoup de savants (1) une distraction à ses pénibles occupations en se livrant à la boisson ou au jeu (*compotationibus, nugis et vetitæ legibus aleæ*), il se defatiguait dans les nobles plaisirs de l'étude. (Lettre du 28 juin 1584. — Ms. 54, p. 91).

(1) *Quod plerique etiam ex Academicis!* Est-ce que Cahaignes sous ce nom d'*Académiciens*, voudrait désigner ses collègues de l'insigne Université de Caen? C'est plus que probable, car déjà, dans une lettre datée du 15 des calendes de janvier de la même année, Cahaignes ne s'était nullement gêné pour reprocher à son vieux recteur (1) ses trop copieuses beuveries, (*copiosiore meracioris vini potu tuæ senectutis asperitatem demulcere*). — La concorde ne régnait pas toujours dans l'ancienne Université de Caen! Dans une autre lettre (4 calend. januar. 1584), adressée à un de ses amis, Pierre Le Jumel, sieur de Lisores, Cahaignes avoue qu'il a été un peu vif : *Quod si quis ita censeat me acerbius in eum (Rectorem) scripsisse, quam et ejus dignitas et officium meum postulabant (Rectoris enim, quicunque sit, honorem omnem deferre ex officio teneor), is sciat eum ab officio eggressum hac in parte Rectoris personam abjecisse, licuisse ergo mihi ab eo tam indignis modis lacessito pari jure in eum agere.* — Cahaignes, en effet, avait été provoqué; le recteur l'avait accusé, sans l'ombre d'une preuve, d'avoir écrit contre lui une méchante satire anonyme. *Inde iræ!*

Aux curieux qui voudraient connaitre par le menu cette peu édifiante querelle, nous indiquerons le pamphlet violent que Cahaignes nous dit avoir lu publiquement dans une des salles de la Faculté des Arts, le 21 juin 1585, en présence d'un auditoire aussi nombreux que distingué : *Jacobi Cahagnesii ad ineptam Pavonis I. C. apologiam*

(1) Ce recteur s'appelait Jean Le Paon, nom qui prêtait à certaines plaisanteries que Cahaignes n'a pas dédaignées.

Cahaignes pensait-il arriver, grâce à ses travaux littéraires, à l'immortalité? Il est probable qu'il n'a pas eu cette ambition... démesurée; toutefois il est certain qu'il avait d'assez hautes visées, n'en eût-on pour preuve que la devise qu'il avait choisie, et qu'il aime à répéter dans son manuscrit :

*Non est mortale quod opto* (1).

*quæ sub nomine Rectoris inscripta est responsio.* — Dans ce plaidoyer *pro domo sua,* nous voyons encore que les ennemis de Cahaignes lui reprochaient d'avoir mal soigné et laissé mourir entre ses mains une noble dame de Caen, — d'avoir les cheveux rouges (*pilum rufum*), — de bégayer (*balbutiei vitium, quod nimis iracunde objicitis, naturale mihi est.*) A ce dernier reproche Cahaignes répondait : « *Eodem vitio laboratis, quod non a natura sed a vino contraxistis. Vobis enim sæpius copiosiore potu non solum lingua, sed etiam pedes titubant.* » [Collection Mancel, ms. 54, pages 95 et suiv.]

(1) Comme bon nombre d'érudits du seizième siècle, Cahaignes a péniblement cherché (voir la dernière page de son manuscrit) l'anagramme de son nom, et après d'infructueux essais, il est arrivé à ceci : QVI A CE GAIN DE CHASSE. Ce n'est ni meilleur ni pire que l'anagramme chère à Monsieur de Bourgueville de Bras : L'HEVR DE GRACE VSE L'OVBLI. Comprenne qui pourra !

A côté de la devise : *Non est mortale etc.*, on trouve encore les trois suivantes : *Sine labe doloque,* — *Curriculum vitæ sit sine labe meæ,* — *Invia virtuti non est via.* Mais la vraie devise de Cahaignes, celle qu'il répète pages 31, 58, 70, et, en belles capitales, page 268 de son manuscrit, c'est : NON EST MORTALE QVOD OPTO.

# L'AVARICIEVX

COMEDIE

TRADVITE LIBREMENT DE L'AVLVLARIA DE PLAVTE

PAR IACQVES DE CAHAIGNES

(1580).



# Comedie nommée L'AVARICIEVX

## PREMIER PROLOGVE (1)

*Messieurs et dames, il vous sera ce iourd'huy representé vne comedie, laquelle nous auons nommée* l'Avaricieux, *parce que le principal personnage qui y interuient est vn vieillard extremement auare, depeinct de toutes ses couleurs, lequel se laisse mourir de faim aupres de son thresor, qu'il garde auec vn merveilleux torment, tant de corps que d'esprit, se deffiant voire de soy mesmes, puis deuient tout transporté, hors de son sens et entendement, quand il ne le trouue plus en l'endroit auquel il l'avoit caché. Plus est tormenté de variables et diuerses fascheries domestiques. Toutes fois tout enfin s'appaise. Ie ne vous declareray par qu'el moyen. Seulement vous diray que ceste comedie est vne des celles de Plaute, qu'il a intitulée* Euclio. *Mais ie vous veus bien auertir en passant que comme elle luy est semblable quand a l'argument et suytte de personnages de scene en scene, aussi est beaucoup dissemblable quand au discours, ne s'estant l'autheur qui l'a mise en françois, assubjetty aus mots, termes et sentences de Plaute, mais ayant discouru par tout a sa phantasie. Si vous luy demandez pourquoy il a prins une si grande licence, il vous respondra qu'il y a plusieurs mots en Plaute qui ne se*

(1) Ce premier prologue a été biffé en entier par l'auteur. Nous croyons devoir le reproduire.

*peuuent bien rendre en françois, qu'il y a plusieurs gosseries et discours desquels on prendroit en ce temps vn bien maigre plaisir, parce qu'vn autre temps apporte autre maniere de viure, autre façon de faire et de parler. Que si vous ne vous payez de ces raisons, il vous dira fraizement qu'il l'a ainsy voulu faire, que tel a esté son plaisir, qu'il n'y estoit pas tenu, qu'il l'a vertie seulement pour en faire present aus comediens qui passeront par ceste ville de Caen, afin de la representer au peuple françois qui prendra plus de passetemps a l'ouir telle qu'elle est, que si elle estoit vertie mot a mot selon le sens de l'autheur (1). Que si vous ne vous contentez de ces raisons, il vous mande par moy que preniez les chartes. Toutes fois i'en scay plusieurs autres bien plus vallables et pertinentes qui l'ont induit a ce faire, lesquelles ie vous dirois presentement, n'estoit qu'il fault que ie quicte la place. Car i'ay deja ouy le bonhomme Serrant qui crie et tempeste en son logis, et en chasse a coups de baston sa chambriere, afin, ce croy-ie, qu'estant seul il puisse plus seurement aller voir si son thresor est pas encor au mesme lieu auquel il l'a laissé, il n'y a pas vne demi quart d'heure.*

(1) *Qui est la principale cause pour laquelle.* Ces mots ont été rayés par Cahaignes.



## DEVXIEME PROLOGVE. (1)

D'autant qu'il n'y a personne en ceste compaignie, qui me puisse cognoistre, pour n'estre i'usqu'a present sorti du logis, auquel i'ay prins ma naissance, n'y encor veu d'aucune creature humaine, ie doibs au parauant que passer plus oultre vous faire entendre de ma propre bouche qui ie suis.

Ie suis le Dieu domestique, ie suis le Patron, et le Gardien de ceste maison, de laquelle vous m'auez veu presentement sortir, y ayant ia plusieurs années que ie l'ay prinse en ma protection et sauuegarde.

Mais pour vous dire franchement, il ne m'a iamais esté possible d'aimer ny le pere, ny le grand pere de celuy qui la possede maintenant, pour n'auoir esté respecté ny de l'vn ny de l'autre selon que ma qualité le merite.

Son ayeul qui estoit vn bon marchand, amassa beaucoup d'argent, et d'or monnoyé, qu'il enfouit, sans le dire a personne, soubz mon autel dressé prez du foyer, ou ie fais ma residence ordinaire, et me l'ayant recommandé d'affection, me pria de le luy garder seurement et fidelement.

Auint qu'il se mourut, et toutefois comme s'il l'eust deu emporter, ne le voulut iamais descouurir a son fils, encor qu'il ne luy laissast que fort peu d'heritage, dont auec grand trauail et sueur de son corps, il a vesqui fort maigrement et pauurement. Et de ma part ie me suis bien gardé de luy faire tomber vn si riche thresor entre ses mains, d'autant qu'il ne m'a de son viuant honoré comme il

(1) Paraphrase du prologue de Plaute : *Ne quis miretur etc.*

deuoit. Que si quelquefois il m'a fait sacrifices, ç'a esté fort peu souuent, et sans y apporter aucune deuotion.

Son fis qui luy a succedé, m'a encor moins porté d'honneur et de respect. Car ie ne sache qu'il se soit, vne fois seulement en sa vie, agenouillé deuant mon autel, ny qu'il m'aye presenté des fleurs, ou autres offrandes, pensant, comme il est a croire, que i'estois vne deité sans puissance, n'ayant moyen ny de bien ny de mal faire. Mais ie luy ay bien apprins a son dommage, le mal que ie puis faire. Car ie n'ay eu soin de son mesnage, ie ne l'ay fauorisé en ses affaires domestiques, ny assisté en ses necessitez.

Cestuy cy, aprez auoir eu bien de la peine a viure, estant allé de vie a decez, a laissé vn fis, qui pour cest heure est seigneur de ceste maison, et qui suyuant les traces de son pere, n'est non plus respectueus de ma deité, qu'ilz furent, au surplus est le plus ord vilain, le plus taquin et mechanique qui soit en tout le monde.

Mais il a vne fille, laquelle ne tenant rien de luy, ny de ses predecesseurs, n'a eu autre souci, depuis qu'elle commence a se cognoistre, que de m'honorer, ne s'estant passé iour, qu'elle n'aye visité mon autel, et qu'elle ne m'aye addressé ses voeus et prieres, et auec reuerence offert sacrifices d'encens, de pain, de vin, et autres choses qu'elle cognoist m'estre agreables. Mesme ce matin elle m'a fait ceste belle guirlande que ie porte, qu'elle a mise fort deuotement sur mon autel.

Et aussi pour la recompenser de tant d'honneurs et bienfaits, desquels elle m'a obligé, i'ay fait que son pere a trouué le thresor de son ayeul, que i'auois si longuement et si soigneusement gardé. Ce que i'ay fait, non pas pour le gratifier, car il s'est rendu indigne de ma faueur, mais afin qu'elle soit recherchée, et trouue vn auantageux parti, en consideration du grand mariage, qu'ell' aura, et de la belle succession qui ne luy peut fuir.

Il est bien vray qu'il luy est arriué vn inconuenient; car elle est grosse du fait d'vn ieune homme de ceste ville de bonne et ancienne famile, lequel estant extremement amoureux d'elle, et n'en pouuant autrement iouir, fit le mardi gras dernier vn festin solennel, auquel il la conuia, et par mesme moyen toutes les femmes et filles de la rue, et aprez qu'on eut desserui, et que les tables furent leuées, on esteignit en vn instant toutes les chandelles, et lors le ieu se ioua si promptement et si accortement, que cest acte ne vint a la cognoissance d'aucun qui fut en la compaignie : Mesmes son pere ne scayt pas encore qu'elle soit grosse. Mais enfin ie pratiqueroy ce mariage, et feray qu'en faueur d'iceluy, son pere l'auancera de tout son bien, et luy donnera le thresor, qui le rendoit si malheureux.

Je vous en compterois dauantage, n'estoit qu'il faut que ie quitte la place : car i'ay deia oui ce paouure miserable, qui crie et tempeste a son logis, et en chasse a coups de baston sa chambriere, afin, qu'estant seul, il puisse aller veoir plus seurement si son thresor est pas encor au mesme endroit, auquel il l'a laissé, il n'y a pas vne demie quart d'heure.

LES PERSONNAGES.

SERRANT, vieillard auare.
CHICHEFACE, chambriere de Serrant.
MADAME BONNE, honneste femme et seur de Felix.
MONSIEVR FELIX, vieillard honneste et riche.
MARQVET, seruiteur de Felix.
SALICET, cuysinier.
DARIOLET, pastissier.
FORTVNÉ, seruiteur d'Vrbain.
VRBAIN, fis de Me Bonne.
AYMEE, fille de Serrant.



# L'AVARICIEVX

## ACTE I.

### SCENE I. (1)

SERRANT, vieillard auare. — CHICHEFACE, chambriere.

SERRANT. (2)

Sorts te di-ie, sorts de ceans, par dieu tu en sortiras vieille masque, qui sans aucun arrest, iette tes yeuz saillans en dehors, tantost cy, tantost la, pour descouurir tout ce qui est caché en quelque lieu que ce soit.

CHICHEFACE.

Et pourquoy me battez vous, pauure miserable que ie suis?

(1) Plaute, *Aulularia*, act. I, sc. I. Edition E. Benoist. Paris, Hachette, 1874.

(2) Le ms. de Cahaignes est plein de ratures et de corrections. Nous ne donnons que le texte définitif.

2

SERRANT.

Afin qu'estant miserable, tu soys traictée miserablement selon tes merites.

CHICHEFACE.

Mais pour quelle occasion me faictes vous sortir du logis ?

SERRANT.

Que ie t'en rende raison, vieille effondrée ? Garde toy bien de contester dauantage, car ie te chargerois les espaules de gros bois. Sus, marche bien auant dans la rue ; voyez comme cela va pesamment. Scays tu bien qu'il y a ? Si ie prens vn baston ie te hasteray bien d'aller.

CHICHEFACE.

I'aymerois mieulx mourir que viure plus ainsy.

SERRANT.

Voyez comme ceste mastine grongne entre ses dents. Asseure toy que ie t'arracheray ces deux gros oyeulx de la teste afin que tu ne puisses plus m'espier. Marche plus auant, encore, encore, encore plus auant. Ho te voyla bien. Or sus, demeure la. Voys-tu, si tu parts de ceste place la largeur de mon petit doigt, ou si tu regardes derriere toy tant que ie sois de retour, ie t'estrangleray de mes deux mains. Ie ne sache point auoir iamais cogneu vieille plus fine que ceste cy. Et crains merueilleusement qu'elle ne me vole. Laquelle a aussi des oyeulx au derriere, la meschante. I'iray donc tout a cest heure voir si mon thresor est pas encor au lieu ou ie le viens de laisser, lequel me tourmente et afflige au possible.

CHICHEFACE. (1)

Ie ne scay que diantre a cest homme ni ne le puis deuiner et en suis en la plus grande peine du monde. Il me chasse hors du logis plus de cent fois par iour. Ie pense, Dieu me le pardoint, qu'il n'est a son bon sens. Au reste il ne dort ne nuict ne iour, et ne part non plus de la maison que s'il estoit malade. Et ce qui me tient plus a la ratte est qu'il n'y a plus moyen de celer la grossesse de ma maistresse, parce qu'elle est si preste d'accoucher qu'elle n'attent que l'heure, tellement que tout bien consideré ce sera le meilleur pour moy de me pendre et estrangler pour me mettre hors de toutes ces peines.

## SCENE II. (2)

SERRANT. — CHICHEFACE.

SERRANT.

Ie sorts maintenant du logis auec grand aise et contentement, dautant que tout s'y porte bien. Rentre a cest heure dans la maison et garde la bien.

CHICHEFACE.

Que voulez-vous que i'y garde qu'on ne l'emporte volontiers ? Car les larrons n'y pourroient faire autre butin, n'estant meublée que de toiles d'araignes.

SERRANT.

Ce sera merueilles si Dieu ne me faict pour l'amour de toy roy de France ou d'Espaigne, vieille sorciere. Ie veulx

(1) Plaute, act. 1, sc. 2.
(2) Plaute, act. 1, sc. 3.

qu'on me garde ces toiles d'araignes. Ie suis pauure, ie le confesse, ie supporte patiemment ma paouureté. Entre dedans et verrouille l'huis; ie seray incontinent de retour. Escoute, n'y laisse entrer ame viuante.

CHICHEFACE.

Que si quelqu'vn venoit demander du feu ?

SERRANT.

Ie veulx qu'il soit estaint afin qu'il y ait iuste excuse. Si aucun des voisins vient emprunćter ou vne bouteille ou vn mortier ou vn boisseau, ou quoy que soit, dy qu'il n'y en a poinct, ou que les larrons ont tout emporté. Entendez-vous, ie ne veus pas que en mon absence on laisse entrer qui que ce soit dans ma maison, voire mesme si le Prouffict y venoit, refuse luy la porte.

CHICHEFACE.

Vrayement ie croy que n'en seray a la peine. Car le bon Seigneur se garde bien d'y venir.

SERRANT.

Tay toy et entre dedans.

CHICHEFACE.

Je me tais et entre dedans.

SERRANT.

Plus, ferme l'huis auec la clef et les deuls verrouils. Ce faict, passe la grosse barre au trauers. Ie ne feray qu'aller et venir. Ie suis infiniment marri de ce qu'il me fault partir du logis et pour dire vray ie n'en parts qu'a regret; mais ce n'est pas sans occasion. Car on distribue ce iourd'huy en la maison de ville quelque argent aus pauures bourgeois pour leur ayder a viure. Si ie ne m'y presente, on dira

incontinent que ie suis deuenu vn grand Seigneur. On souspeçonnera, ce croy-ie, que i'ay trouué vn thresor. Car il n'est pas a croire qu'vn pauure homme ne face grand cas d'vne petite piece d'argent; et maintenant que ie tiens cela fort segret de peur qu'aucun ne le sache, si est ce qu'il me semble que tous le scauent. Et de faict tous me saluent maintenant plus souuent que de coustume, ils me recherchent, ils m'appellent Monsieur, ilz m'accostent, ilz me caressent, ilz me demandent comme ie me porte, comme se portent mes affaires. I'iray donc la et, sans y arrester, ie raccourré le plus tost qu'il me sera possible.

## SCENE III. (1)

Madame BONNE, honorable bourgeoise. — Monsieur FELIX, bon vieillard et riche marchant.

Madame BONNE.

Mon frere, ie vous prie de croire que l'occasion pour laquelle ie vous suis venu trouuer tout exprez, procede d'vne bonne amitié que ie vous porte, comme vne bonne seur doit a son frere, et que l'auis que ie vous veus donner estant suiui, il reussira a vostre bien et contentement, combien que ie n'ignore qu'on ne face grand cas de nostre conseil et que soions reputées d'estre vn peu, et pour vray dire nous le sommes, par trop babillardes, estant vne chose fort remarquable qu'on aye encor a trouuer vne femme muette depuis que le monde est monde. Toutesfois, mon frere, ie vous prie de penser que vous estant si proche parente comme aussi vous a moy, il est bien raisonnable que ie prenne conseil de vous et vous de moy, quand il se presente quelque affaire qui nous touche. C'est pourquoy ie vous ay tiré icy a l'escart pour vous parler priuement de ce qui vous importe beaucoup.

(1) Plaute, act. II, sc. I.

FELIX.

Dictes vous vray, bonne femme ?

Madame BONNE.

A qui pensez-vous parler ? Ou est elle, ceste bonne femme ?

FELIX.

C'est vous sans autre.

Madame BONNE.

Qui, moy ?

FELIX.

Si vous ne le voulez, ie ne le veus aussi.

Madame BONNE.

Vous debuez parler plus correctement, car on ne peut trouuer entre toutes les femmes vne seule qui soit bonne, toutes estants mauuaises. Mais bien l'vne est pire que l'autre.

FELIX.

Vous auez raison. Vrayement ie suis de vostre aduis. Mais que me voullez vous dire ?

Madame BONNE.

Ie vous prie de me faire vn plaisir.

FELIX.

Commandez et ie vous seruiray.

Madame BONNE.

Le plaisir que ie desire que me faciez reussira a vostre prouffict, duquel ie suis plus soigneuse que du mien propre.

FELIX.

Ce n'est pas de ce iourdhuy que ie cognois vostre bonne affection. Mais quel est ce plaisir que vous voulez que ie vous face, qui me doit estre profitable?

Madame BONNE.

Mon frere, quand ie considere les graces que Dieu vous a faites, ie ne trouue point qu'il y ait en ceste ville vn homme plus heureux que vous. Vous estes assez riche, bien allié, bien voulu, et en bonne réputation, il ne vous manque, pour le comble de tout heur, qu'vne femme qui vous face de beaux enfants; vous tirez ia sur l'aage, il est temps d'y penser si vous les voulez voir grands.

FELIX.

Helas! ma seur, vous me tenez des parolles qui me sont fort facheuses et desplaisantes a ouir.

Madame BONNE.

Pourquoy?

FELIX.

Pourceque mon humeur ne se rapporte aucunement a celuy des femmes.

Madame BONNE.

Suyuez le conseil de vostre bonne seur, duquel vous vous estes iusqu'a present bien trouué. Il vous apportera du proffit.

FELIX.

Voire, pourueu que la femme que i'espouserois, se laissat mourir trois iours aprez.

Madame BONNE.

I'ay moyen de vous faire espouser vne fille bien riche

et tres bien apparentée. S'il vous plaist me commander d'en faire la demande, ce sera bientost fait.

FELIX.

Vous me gaignez et me contraignez par vos persuasions, de faire le contraire de ce que i'auois resolu : allez, ie vous promets que ie me marieray et en bref. Mais sachez que ie me moque de ces grandes pompes, richesses et parentages, lesquelles en fin ruinent les hommes de despenses et les font valletz de leurs femmes. Ne m'en parlez donc point dauantage. I'aime mieulx m'allier a vne simple et pauure fille qui soit selon mon humeur, telle qu'est vne qui ne desmeure loing d'icy, a qui i'ay tousiours porté quelque affection.

Madame BONNE.

Faites moy cest honneur de me dire qui elle est.

FELIX.

Cognoissez vous pas bien vn paouure bourgeois de ceste ville ia fort aagé, nommé Serrant ?

Madame BONNE.

Ouy, ie le cognois, vn assez pauure bonhomme et bien simple.

FELIX.

Il m'est prins en affection d'espouser sa fille. Au surplus ne me repliquez rien ; ie scay bien ce que vous voulez dire, que la fille est fort pauure, mais ie l'aime ainsy paouure.

Madame BONNE.

Puisque vous le voulez ainsy, ie m'y accorde et prie Dieu qu'il vous en face ioyeulx.

F E L I X.

I'espere qu'il le faira ainsy.

Madame B O N N E.

Vous plaist-il me commander autre chose ?

F E L I X.

Adieu.

Madame B O N N E.

Adieu aussi, mon frere.

F E L I X.

Ie vois trouuer le sire Serrant en son logis pour luy faire la demande de sa fille. Mais le voila. Il n'est pas coustumier d'aller par la rue. Ie ne scay d'ou maintenant il pourroit bien venir.

## SCENE IV. (1)

### SERRANT. — FELIX.

S E R R A N T.

Le cœur me disoit bien au sortir du logis que mon voyage seroit inutil, et n'en partois qu'a regret. Aussi ne s'est il faict aucune distribution. Il me tarde beaucoup que ie ne suis au logis, auquel lieu est mon ame, mon corps estant icy.

F E L I X.

Monsieur Serrant, ie prie Dieu qu'il vous donne vne bonne iournée.

(1) Plaute, act. II, sc. 2.

SERRANT.

Il n'y a point de Monsieur; ie suis trop paouure pour estre ainsy qualifié.

FELIX.

He bien, que vous dit le cœur?

SERRANT.

Iamais vn riche ne s'accoste d'vn pouure sans quelque dessain. Pour le certain il y a icy de la meschanceté. Il scayst que i'ay vn thresor. Il me veut piper par ces belles reuerences et emmiellées paroles.

FELIX.

Vous portez-vous pas bien?

SERRANT.

Ie me porterois bien si ie n'estois malade de faulte d'argent.

FELIX.

Si vous estes content, vous en auez assez.

SERRANT.

La vieille l'a descouuert. Cela est sans doubte. On le scayt par tout. Ie luy vois presentement coupper la langue et arracher les yeulx.

FELIX.

Que parlez-vous tout seul entre vos dens?

SERRANT.

Je me complaincts de ma pauureté. I'ay vne fille deia aagee laquelle ie n'ay puissance de marier.

FELIX.

Ne vous faschez, Serrant. Ne perdez point courage. Ie vous y ayderay. Si auez affaire d'argent, i'en ay pour vous.

SERRANT.

Tu bieu, qu'el corsaire! Il demande du mien et fait semblant me vouloir bailler du sien. Il ouure la gueule pour deuorer mon thresor. C'est vn vray mathois. D'vne main il monstre du pain, et en l'autre il cache vne pierre. Ie cognois fort bien ces poupres. Ilz tiennent fermement tout ce a quoy ilz s'accrochent. Ie me deffie du riche qui recherche le pauure. Quand il luy baise la main, asseure toy qu'il le trahit.

FELIX.

Donnez moy vne quart d'heure pour vous gouuerner. I'ay quelque chose a vous dire qui vous importe et a moy aussy.

SERRANT.

Helas moy miserable! tout mon or est volé. Il en veult maintenant composer auec moy. C'est de quoy il me veult gouuerner. Ie le scay bien. Toutesfois il fault que i'aille veoir au logis.

FELIX.

Ou allez vous ainsy viste?

SERRANT.

Ie reuiens. Ce n'est sans cause que ie cours si vite en mon logis; i'y ay bien affaire.

FELIX.

Par ma conscience, ie croy que quand ie luy demanderay sa fille en mariage, il pensera que ie me mocque.

SERRANT.

Dieu soit loué ! Tout est bien. I'ay failly a rendre l'ame de la grande frayeur que i'ay eu que mon thresor n'eut changé de maison. Me voila de retour : que me voulez-vous ?

FELIX.

Ie vous prie de me faire ce bien de respondre a ce que ie vous demanderay.

SERRANT.

Ne me demandez donc pas ce a quoy ie ne voudrois vous respondre.

FELIX.

Dictes moy de qu'elle race pensez-vous que ie sois venu ?

SERRANT.

De bonne et honorable.

FELIX.

Qu'elle opinion auez-vous de moy ?

SERRANT.

D'homme de bien et de biens.

FELIX.

Ie vous ay aussy tousiours eu et ay en bonne reputation.

SERRANT.

Il sent la fumée de mon argent. C'est pourquoy il m'a en si bonne estime. Que me voulez-vous dire au surplus ?

FELIX.

Dautant que ie vous cognois et vous moy, ie prie a Dieu que telle cognoissance soit pour vostre bien et le mien et celuy de vostre fille, laquelle ie vous demande en mariage et vous prie de ne m'esconduire.

SERRANT.

Il vous sied bien mal de vous mocquer d'vn paouure homme qui iamais ne vous en donna l'occasion.

FELIX.

Vrayment ie ne suis point venu icy pour m'en mocquer. En bonne foy ie ne m'en mocque, ni ne vous estime digne de mocquerie.

SERRANT.

Pourquoy donc me demandez vous ma fille en mariage?

FELIX.

Afin que par vostre moyen il me soit mieulx, et que par mon moyen il vous soit mieulx et a elle aussi.

SERRANT.

M. Felix, i'ay tousiours oui dire que les mariages doiuent estre egaux. Or il y a grande inegalité entre vous et nous. Vous estes vn des riches et des principaus bourgeois de ceste v(ille), et moy le plus paouure qui soit en la terre. Que si ie vous donne ma fille, vous ne penserez non plus de moy que si ie n'estois né, possible aussi que vous aurez honte de me voir par la rue, et pour ce me hairez de mort. I'ayme bien mieux la marier a un de ma qualité qui m'ayme et face cas de moy.

FELIX.

Les riches qui se comportent de la façon enuers leurs

paouures parens ne scauent ne bien ny honneur et sont mal nourris. Escoutez, prenez le parti qui se presente.

SERRANT.

Voire, mais ie n'ay puissance de luy bailler rien en dot, rien en heritage, rien en meuble.

FELIX.

Ie ne vous demande rien. Pourueu qu'elle soit sage, honneste, vertueuse et bien conditionnée, elle a assez de quoy.

SERRANT.

Ie le dis pour cause, de peur que ne pensiez que i'aye trouué quelque thresor.

FELIX.

Je le scay bien, ne m'en dictes rien, accordez la moy seulement.

SERRANT.

Ie le veulx, mais, o mon Dieu, suis-ie point perdu ?

FELIX.

Qu'auez-vous ?

SERRANT.

Ie viens d'ouir vn grand bruit comme si on battoit du fer.

FELIX.

Ce bruit vient de mon logis qui est tout contre, ou il y a des iardiniers qui fouissent mon iardin. Mais, oho, qu'est deuenu cest homme ? il me desdaigne d'autant qu'il voit que ie cherche son alliance. I'ay cogneu plusieurs paouures gens de son naturel, lesquelz estants recherchez des riches

n'osoient s'en approcher, puis ayants perdu l'occasion se repentoient, mais c'estoit trop tard.

SERRANT *(au dedans)*.

Pardieu, si ie ne te fais coupper la langue, maraude que tu es, ie veus qu'on me fouette.

FELIX.

Ie vois bien, Serrant, que vous vous voulez mocquer de moy.

SERRANT.

Pardonnez moy, ie ne le voudrois ni le pourrois, ores que le voulusse.

FELIX.

Et bien donc me promettez vous de me donner vostre fille pour femme?

SERRANT.

Ouy, mais auec telle condition que la vestirez, la baguerez, douerez de tout vostre bien et ferez les nopces.

FELIX.

Vous me la donnez donc ?

SERRANT.

Je vous la donne.

FELIX.

Dieu m'en face ioyeux!

SERRANT.

Ainsi soit-il! Mais qu'il vous souuienne que nous

sommes demeurez d'accord que vous la prendrez sans meuble ny rente.

FELIX.

Il m'en souuient.

SERRANT.

Voire. Mais entre vous riches, vous dites tousiours paroles douteuses et ambigues. On n'y a jamais faict. Ce qu'accordez ce iourd'huy, demain vous ne le voulez tenir. C'est tousiours a recommancer.

FELIX.

Ne craignez cela. Nous n'aurons point de dispute ensemble. Mais voulez vous pas que le banquet des fiançailles se face a ce soir?

SERRANT.

I'en suis content.

FELIX.

Ie vois donc faire apprester le banquet. Adieu iusqu'au reuoir.

SERRANT.

Adieu, sans adieu.

FELIX.

Haie, Marquet, vien auec moy a la poullaillerie.

SERRANT.

Le voila parti. Bons dieus, que l'or fait de grands miracles! Ie pense qu'il deuine que i'ay vn thresor. Il est beeant apres, et a ceste fin il cherche mon alliance.

## SCENE V. (1)

### SERRANT. — CHICHEFACE.

SERRANT.

Hau hau, ou es-tu, bauarde, qui a esté babiller chez tous nos voisins et esclandré par la ville, que ie debuois donner mariage a ma fille? Hau, Chicheface, c'est a toy a qui ie parle. Es-tu sourde? qu'on nettoye toute ma vaisselle. I'ay ce iourd'huy accordé ma fille a Monsieur Felix, et a ce soir se fairont ceans les fiançailles.

CHICHEFACE.

Dieu en soit loué! mais tout cela ne se peut si tost faire, car le temps est trop bref.

SERRANT.

Tais-toy et faicts ce que ie te commande. Ie m'en vois au marché. Que ie trouue tout prest a mon retour, tien tousiours la porte bien fermée, ie seray icy tout incontinent.

CHICHEFACE.

Helas! Qu'est-il maintenant de faire? ie suis perdue et ma maistresse aussy, laquelle est preste d'accoucher et ne scayt ne iour ne terme. Il n'y a aucun moyen de celer et cacher dauantage ce que iusques a present n'auoit esté descouuert. Et suis au bout de mes finesses. Ie m'en vois au logis afin que mon maistre trouue tout prest a son retour. I'ay grand peur que tout le potaige du banquet ne soit renuersé sur moy.

(1) Plaute, act. II, sc. 3.



# ACTE II.

## SCENE I. [1]

MARQVET, seruiteur du sieur Felix. — SALICET, cuisinier. — DARIOLET, pastissier. — CHICHEFACE.

MARQVET.

Mon maistre, apres auoir achepté ce plat de viande et accordé auec les violons et vous autres, m'a commandé de vous mener chez le sire Serrant duquel il fiance ce iourdhuy la fille, et vous mettre en besongne.

SALICET.

Menes moy ou tu voudras, ie te suiurai ; mais par Dieu ie te le dis haut et cler, que ie ne besongneray point si ce n'est de mon mestier.

DARIOLET.

Vrayement voire, tu es vn gentil garson, comme si tu n'estois du mestier : il est bien à croire que tu le refuserois si on te l'offroit.

MARQVET.

Tout beau, tout beau. Ie n'auois entendu ce mot en la façon que vous auez prins. Haston nous, car il est temps de coucher les broches.

(1) Plaute, act. II, sc. 4.

SALICET.

C'est donc M. Felix qui fait le festin ?

MARQVET.

C'est luy sans autre.

DARIOLET.

Estoit-ce point au pere de la fille a faire ceste despense ?

MARQVET.

Vertubieu, qui s'attendroit a luy, on seroit traité a la fourche.

SALICET.

Comment cela ?

MARQVET.

Pour ce que c'est bien le plus miserable marron et vilain auaricieux qui soit au monde.

SALICET.

Est-il tel que tu dis ?

MARQVET.

Est-ce tout ce que tu en scays ? Contentes toy que si iamais auarice regna en corps humain, qu'elle tient son siege en cestuy-cy. Tu ne croirez pas comme il se tormente, comme il crie a l'ayde quand la fumée sort de son logis, tellement que pour euiter a si grande perte il tient sa cheminée bouchée et ferme les fenestres et portes de sa chambre deuant que d'allumer du feu, ce qu'il ne luy auient toutesfois qu'aux grands festes. Dauantage deuant que se mettre a dormir il se fait fermer la bouche de quelque vieil haillon.

DARIOLET.

Et pourquoy faire, ie te prie?

MARQVET.

Afin qu'en dormant il ne perde tant soit peu de son haleine.

SALICET.

Bouche t'il point aussi son derriere, afin qu'en dormant il ne perde tant soit peu de son vent?

MARQVET.

Cela seroit bien aisé a croire.

DARIOLET.

Quant a moy, ie le croy.

MARQVET.

Tu n'as pas tout ouy, il a regret a l'eau dont il laue ses mains.

SALICET.

Trouuerez tu point bon que nous luy demandassions chasqu'vn vn teston pour nous resiouir demain a la tauerne?

MARQVET.

Vrayment voire. Si tu luy demandois la faim a emprunter, il t'en refuseroit. Au reste tu tirerez plustost de l'huile d'vn mur que de luy vn paouure rouge double. Il n'est pas la rongneure de ses ongles qu'il ne serre et le poil qui luy a esté abbatu par le barbier.

DARIOLET.

Vrayment tu nous dictes (1) choses estranges de l'auarice de cest homme.

MARQVET.

Deuant hier vn chien emporta de son logis vn morceau de pain tout moisi. Le paouure bonhomme fondant en larmes s'en vint plaindre au iuge et luy demander iustice. Ie scay de luy dix mil comptes semblables que ie vous ferois, si i'auois le loisir.

SALICET.

Comment nous a t'on faict venir au logis d'vn homme si auare ou il n'y a aucune commodité ? Il eust mieux vallu preparer le banquet chez ton maistre.

MARQVET.

On t'a faict en cela vn tres grand plaisir, compagnon mon amy, tu le recognois mal.

SALICET.

Ouy, et en quoy, ie te prie ?

MARQVET.

Dautant qu'il n'y a rien en ce logis de quoy tu puisses t'accommoder. Mais chez nous y a force meubles, accoustrement, vaisselles d'or et d'argent. Et la si quelque chose se perd (comme on ne perd rien la ou tu es, pourueu qu'on ne laisse rien a l'escart et qu'on aye tousiours deux sus dix), on crie sur ceulz qui sont soubsçonnez, incontinent on les mene en prison, on informe contre euls, on fait leur

(1) Il y avait d'abord « vous nous dictes ». Le mot *vous* a été remplacé par « tu » et le mot *dictes* n'a pas été mis au singulier.

procez, mais estant ceans tu n'as que craindre que tel desastre t'aduienne. Car tu y seras homme de bien par force, d'autant qu'il n'y a rien a gripper.

SALICET.

Encor il n'est pas mauuais, tu veus rire.

DARIOLET.

Comme s'il estoit plus homme de bien que les autres et que s'il trouuoit quelque chose esgarée, il ne s'en accommodast aussi volontiers qu'homme de sa sorte.

MARQVET. (1)

C'est trop babillé. Le temps se passe. Voicy le logis. Tic tac, hau hau, qu'on ouure ceste porte.

CHICHEFACE.

Qui est-ce ?

MARQVET.

Amis.

CHICHEFACE.

Que demandez-vous ?

MARQVET.

Monsieur Felix se recommande au sire Serrant et luy enuoye ce plat de viandes, plus ce cuisinier et ce pastissier pour apprester le soupper. Les violons ne mettront gueres a venir.

CHICHEFACE.

Ie croy que ce sera vn soupper de brebis.

(1) Plaute, act. II, sc. 5.

MARQVET.

Pourquoy dis-tu cela ?

CHICHEFACE.

Pource que ie ne voi ne vin ne sydre ni autre bruuage.

MARQVET.

Le seruiteur est en chemin qui en apporte.

CHICHEFACE.

Ouy, mais nous n'auons bois ne charbon, linge ne voarres, ni meuble quelconque.

MARQVET.

C'est tout vn ; n'auez vous pas des sommiers, des gistes, des cheurons ?

CHICHEFACE.

Ouy nous en auons; que veus tu conclure par la ?

MARQVET.

Que vous auez pouruision de bois, et qu'il n'est besoing d'en faire apporter.

CHICHEFACE.

Toy, boutefeu, veus tu brusler nostre maison ?

MARQVET.

Nenni vrayement, n'en ayez peur et ne te soucie d'autre chose que de faire bonne chere, car rien ne manquera.

CHICHEFACE.

Voire, mais l'hoste est tousiours le plus foulé, ce luy sera grande charge de prester son logis.

MARQVET.

On luy en payera le debris. Au surplus il ne luy coustera pas la maille.

CHICHEFACE.

Puisqúe c'est ainsi, vous y pouuez entrer auec vostre compaignie.

MARQVET.

Suyuez donc.

## SCENE II. (1)

SERRANT.

Ie n'eusses iamais pensé, Dieu m'en est tesmoing, que ma fille eust trouué si bon parti. Et, pour dire ce qui en est, quand le seigneur Felix m'en fist la demande, ie pensois qu'il se moquast, consideré qu'elle est aagée et paouure. Il est bien vray qu'ell' est bonne mesnagere et autant sage et vertueuse que fille de la rue. Mais quoy! on n'espouse ce iourd'huy les filles pour leur honnesteté et vertu, mais seulement pour leurs biens; et ne s'enquert-on point d'une fille si elle est sage, vertueuse, mesnagere, mais bien si elle a de quoy. Estant donc bien aise d'auoir rencontré vn tel gendre, i'ay voullu me mettre en despense pour le bien festoyer. Ie suys allé a la boucherie, a la poissonnerie, i'ay marchandé de la mourue, des harangs, du bœuf, du lard, mais on m'a faict tout si cher que ie n'ay osé rien offrir. A ioindre que ie n'auoie porté de l'argent sur moy, tellement que ie suis parti du marché tout en cholere. Mais en reuenant, il m'est souuenu de ce que i'ay souuent ouy dire que quand on despent trop au jour de feste, on est con-

(1) Plaute, act. III, sc. 7.

traint de ieuner au iour ouurier. Ce qu'ayant bien masché et remasché, i'ay pensé qu'il ne se falloit tant ruer en cuisine et qu'il suffiroit d'apprester une bonne salade. On m'a dit qu'a la derniere maison des faulsbourgs on vent de petit vin a deux sols le pot. I'en auray vne quarte. Quant est de pain, ie n'ay que faire d'en achepter, car i'en ay encore au logis d'assez tendre, n'y ayant que quinze jours qu'il est cuict. Dieu scayt comme nous ferons Gaudeamus. I'ay aussi achepté de la ionchée pour parer nostre sale, et ne peut, veu la despense que i'ay faicte pour le respect de mon gendre que ie veus magnifiquement traicter a ce soir seulement, que la feste ne se porte bien. Mais quoy ! ie trouue ma porte ouuerte ! Hé, quel grand bruit fait-on dedans ? Iesus ! quel tintamarre ! On me pille.

SALICET *(au dedans)*.

Vertubieu ! ce pot icy est trop petit : il en fault vn plus grand des deux parts. Il y a bien de quoy l'emplir.

SERRANT.

Helas, au meurtre, ie suis perdu, ie suis destruict, on emporte mon or, on cherche un pot pour le mettre dedans, ie n'en doubte plus. Mon Dieu, assiste moy, comme as iusqu'a present faict en semblable cas, et accable les larrons de mon thresor. Mais que tardé-ie dauantage d'entrer, si ie ne veus estre ruiné de fond en comble ?



# ACTE III.

## SCENE I. (1)

SALICET.

Messieurs et dames, ie vous prie au nom de Dieu, me faire voye, afin que ie me sauue, autrement ie suis mort. Car si cest enragé de Serrant me trouue encor icy, il m'acheuera de tuer. Ie pense, moy, qu'il ayt le diable au corps; autrement il ne ioueroit tels miracles. Il est entré tout furé au logis, et prenant vn baston s'est mis a nous charger, sans dire ne qui a perdu ne qui a gaigné. Les vns se sont iettez par les fenestres, les autres sont sauuez par les iardins, et moy ie suis demeuré seul, sur qui il a deschargé sa cholere. Dieu scayt comme il s'est escrimé sur moy, comme il m'a chargé de menu bois. Faictes vostre compte que vilain iamais ne fut mieulz bourré. Il m'a faict la teste plus molle que paste; enfin il m'a chassé du logis a grands coups de baston et fermé l'huis au nez.

## SCENE II. (2)

SERRANT. — SALICET.

SERRANT.

Reuien, pendart: ou fuis-tu maintenant? Arreste, arreste.

(1) Plaute, act. III, sc. I

(2) Plaute, act. III, sc. 2.

SALICET.

Que diantre auez-vous a crier ?

SERRANT.

Demeure, de par le roy.

SALICET.

Et pourquoy ?

SERRANT.

Pource que ie te trouue saisi d'vn cousteau.

SALICET.

Il n'est pas deffendu a vn cuisinier d'en porter.

SERRANT.

De quoy m'as tu menacé, estant a la rue ?

SALICET.

Ie pense auoir mal faict de ce que ie n'ay fourré mon cousteau dans tes tripes.

SERRANT.

Par saint Jean, ie ne pense point qu'en tout le monde y ait vn plus meschant que toy, ni a qui de meilleur cœur ie veuille plus de mal.

SALICET.

Vrayement ie vous en croy : vous n'auez que faire d'en iurer. Le fait le monstre assez, qui m'auez assommé de coups : mais pourquoy m'auez-vous battu ?

SERRANT.

Le demandes-tu, marault ? Est-ce pource que i'en ay trop peu faict ? Si ie te prens de rechef, ie te...

SALICET.

Laissez cela : vous en auez trop fait, et moy trop enduré.

SERRANT.

Mais vien ça, que venois-tu fureter en mon logis, moy n'y estant point ? Ie le veus scauoir.

SALICET.

Taisez-vous donc, si vous voulez que ie le die. Monsieur Felix m'y a enuoyé pour faire cuire les viandes du banquet.

SERRANT.

Vertu Dieu, que te soucies-tu si ie les mange crues ou cuictes ? Vrayement il vault mieulx que tu sois mon medecin.

SALICET.

Ie veus scauoir si vous voulez ou non qu'apprestions le soupper en vostre logis.

SERRANT.

Et moy ie veus scauoir si vous emporterez rien en dehors de mon logis.

SALICET.

Ie n'en veus rien emporter que ce que i'y ay apporté.

SERRANT.

Ie demande pleige. Ie ne me fierois pas a toy d'vn obole.

SALICET.

Mais dictes moy de grace pourquoy nous en voullez

vous ainsy ? Que vous auon nous faict ? Que vous auons nous dit ?

SERRANT.

Le veus-tu scauoir, belistre ? Y a t'il coing ni vicquet au logis ou n'ayez mis le nez ? Si tu ne feusses parti de la cuisine, ie ne t'eusse chargé a coups de baston : tu n'auois affaire d'autre part : tu t'y deuois tenir. Tu ne peus maintenant doubter de ma volonté. Si toy ou aucun de tes compaignons s'esloigne tant soit peu de la cuisine, et approche de mon oratoire, il se peut asseurer que ie luy rompray la teste, et qu'il n'y aura faulte ; m'as-tu pas bien entendu ? Hola, he, ou vas-tu, reuien, et atten moy icy.

SALICET.

Ce n'est pas tout, si tu ne me fais rendre mes pots, mes broches et mes autres utensiles que j'ay portez en ta maison, ie te diray dix mil pouilles deuant ta porte. Helas ! que feroi-ie ? ie suis bien venu icy a la malheure. On m'a accordé vn demi escu seulement pour mon salaire : il en faudra dauantage au barbier pour me penser.

## SCENE III. (1)

SERRANT.

Pardieu, ie vous porteray sur moy en quelque part que i'aille. Ie ne m'en desaisiray et ne vous mettré plus en si grans dangers et hasards. Hau, cuisiniers, hau, pastissiers, hau, violons, entrez maintenant leans et amenez auec vous telle troppe de gens que voudrez; cherchez, fouillez par tous les coings du logis. Ie vous donne au pis faire : si vous me desrobbez, ie vous le pardonne. Et bien, Salicet, entre la dedans : on ne t'a pas loué pour ne rien faire.

(1) Plaute, act. III, sc. 3.

SALICET.

Ni aussi pour receuoir des coups.

SERRANT.

Si ie te fait (*sic*) tort, faitz moy actionner et ne m'en parle pas dauantage. Entre leans pour faire ton debuoir, sinon va t'en au gibet.

SALICET.

Va t'y en, toy mesmes.

## SCENE IV. (1)

SERRANT.

Le voila entré. Estant maintenant seul et non oüi d'aucun, ie puis librement faire ce que i'ay sur le cœur. Mon Dieu, qu'vn paouure homme est mal conseillé de s'accoster d'vn riche. Voicy Monsieur Felix qui s'efforce de m'affronter de toutes les manieres dont il se peut auiser. Son intention n'est autre, quelque beau semblant qu'il face, que de voler mon thresor, c'est pourquoy il m'a enuoyé ces voleurs auec lesquels il s'entent. Plus, nostre coq m'a presque totalement ruiné, car a l'endroit ou mon thresor estoit enfouy il a egratigné la terre d'alentour, et si ie ne fusse arriué d'heure, tout estoit perdu pour moy. Dont ie suis entré en telle cholere qu'a la chaude luy ay couppé la gorge. Vrayement ie croy que ces larrons de cuisiniers luy auoient promis bonne recompense, s'il leur descouuroit. Mais ie vois venir deuers ces quartiers Monsieur Felix. Ie n'oserois passer sans parler a luy.

(1) Plaute, act. III, sc. 4.

# SCENE V. [1]

## M. FELIX. — SERRANT.

FELIX.

I'ay communiqué a plusieurs de mes amis mon desseing d'espouser la fille du paouure Serrant : ilz louent tous la fille et disent que i'ay bien fait auec bon auis, et que si tous les riches faisoient de mesmes, c'est a dire s'ilz prenoient pour femmes les filles des paouures gens, ilz seroient moins subiets a porter cornes, plus a leur aise, plus aimez et respectez d'elles et feroient moindre despense qu'ils ne font.

SERRANT.

Ainsy Dieu m'aime comme ie prens grand plaisir a ouir cest homme, car il parle de faire petite despense.

FELIX.

On n'orroit point ces beaus propos : Tu serois vn belistre sans moy. Coquin, les pouls te mangeroient. Tu mourrois de faim sans moy. Ie veus porter robbes de tafetas, de satin, de velours, chaisnes d'or, auoir damoiselles, filles de chambre, lacquais, chambrieres, coches, litieres, carroches, et faire grand chere.

SERRANT.

Mon Dieu, qu'il connoit bien comme les femmes riches et mondaines se gouuernent : c'est dommage qu'il n'est leur reformateur.

FELIX.

Et puis on est sans cesse importuné de toutes sortes de

(1) Plaute, act. III, sc. 5.

marchants et d'artizans (1) qui demandent payement de leurs marchandises. Auez-vous fait ce iourd'huy a eulx, demain c'est a recommancer. Il faut faire papier nouueau.

SERRANT.

Ie parlerois volontiers a luy, si ie ne craignois qu'il interrompit ce beau discours du naturel des femmes. Ie le laisseray acheuer.

FELIX.

En fin n'ayant point d'argent dans les coffres, fault faire de belles promesses, remettre de terme en terme, fausser sa foy, emprunter aux vns pour bailler aux autres, et comme on dit en commun proverbe, descouurir saint Pierre pour couurir saint Paul, faire obligations et prendre de l'argent a interest. Voila les incommoditez et malheurs qu'attrainent les riches. Les paouures sont mesnageres; doulces et obeissantes a leurs maris. Au contraire les riches sont faineantes, orgueilleuses, insuportables, maistresses de leurs maris qu'elles ruinent en folles despenses, somme pires que diables. Mais voila mon beau pere deuant sa porte. Que faictes-vous icy, seigneur Serrant ?

## SCENE VI. (2)

### SERRANT. — FELIX.

SERRANT.

J'ay ouy fort volontiers vostre discours.

(1) Cahaignes a biffé ce qui suit : « grossiers de soye, merciers, drappiers, cousturiers, chaussetiers, cordonniers, teliers, boursiers, parfumeurs, boulangers, bouchers, poissonniers, poulailers, cuisiniers, pastissiers, chandeliers et autres ».

(2) Plaute, act. III, sc. 5, à partir du vers : *Nimium lubenter etc.*

FELIX.

L'auez-vous ouy ?

SERRANT.

Depuis le commencement iusques a la fin.

FELIX.

Pour changer de propos, vous deuez estre plus honnestement accoustré aus nopces de vostre fille.

SERRANT.

Monsieur Felix, chaqu'vn se doit acoustrer selon ses moyens et la maison dont il est issu. Chasqu'vn se doit mesurer a son aulne, ne prendre plus grand estat que sa fortune luy donne. Quand a moy, ie suis tres pauure et de fort petite maison.

FELIX.

Pardonnez moy, vous n'estes point si pauure comme vous dictes ; vous auez assez de moyens pour viure honnestement. Toutesfois ie prie a Dieu qu'il vous en donne dauantage et conserue ceulx qu'auez maintenant.

SERRANT.

Ces derniers mots « ceulx qu'auez maintenant » ne me plaisent point. Pardieu, cestuy scayt aussy bien que moy que j'ay vn thresor. Il m'a ietté ce mot a la trauerse.

FELIX.

Que murmurez-vous tout seul entre vos dents ?

SERRANT.

Ie me plaignois de vous et a bonne cause.

FELIX.

De moy, et sur quel subiet?

SERRANT.

Ouy de vous, qui auez empli ma maison de larrons, qui y auez enuoyé cinq cents cuisiniers qui ont chaqu'un six mains et autant d'yeux, qui fouillent partout, descouurent tout ce qui est caché et ne trouuent rien trop chaud ne trop froid, lesquelz auez accompagné d'vne grande trouppe de violons, gens de grand vie, sacs a vin et coffres a miettes, qui boiuent a toute oultrance et mangent de mesmes.

FELIX.

Ne vous souciez, Serrant : ils ne despendront rien du vostre. Ie fourniray partout. Pensez seulement faire bonne chere. Ie me veulz resiouir auiourd'huy et vous combattre a coups de voarre.

SERRANT. (*il dira cela a la compaignie.*)

Par Dieu, ie me garderay bien de boire meshuict.

FELIX.

Ie feray apporter vne piece de vin vieil du plus excellent que ie puisse trouuer.

SERRANT.

Ne vous mettez en peine d'en faire apporter pour moy. Si ie bois, ce ne sera que de l'eau.

FELIX.

De l'eau! c'est bien rencontré! Ie vous feray boire vin large comme bras, et vous rendray bon compagnon devant la minuit.

SERRANT.

I'entens bien son desseing : il cherche a m'ennyurer, afin de voler plus aisement mon thresor; mais ie l'en empescheray, car ie le cacheray hors le logis. Par ce moyen, il perdra son vin et son argent.

FELIX.

Ie m'en vois faire vn tour de ville, en attendant le soupper. Ie ne vous dis pas adieu.

SERRANT.

Si ie n'ostes mon thresor hors du logis, il est en grand hasard d'estre desrobbé. Mais ou le mettré-ie pour estre en seureté ? Ie suis en bien grand peine. Bon ! i'ay trouué vne cache bien secrette. Ie le mettray en ce cimetiere qui est vis a vis de ma porte, a l'endroit ou on serre les testes et autres ossemens des morts. On n'a garde de l'aller chercher la : ioinct qu'estant en tel endroict i'auroy moyen de le voir souuent. Que maudits soient et Felix et ces diables de cuisiniers qui sont cause que ie le change de place. Mais puisque la Fortune me l'a autresfois gardé, elle voudra bien me faire encor ce plaisir.



# ACTE IV. [1]

## SCENE I.

FORTVNÉ, seruiteur d'Vrbain.

C'est le debuoir des seruiteurs d'estre fidelles a leurs maistres, les aimer comme euls mesmes, et n'auoir rien en plus grande recommandation que leur profict et honneur. Car par ce moyen, on acquiert leurs bonnes graces, lesquels, en recognoissance de leurs bons et agreables seruices leurs font de grands auantages. C'est pourquoy ie me suis du tout dedié a complaire a mon maistre depuis que ie suis entré en son seruice, le fauoriser en ses volontez, et chercher tous les moiens pour luy ayder en ses amours, car, afin que l'entendiez, il est amoureux de la fille d'un paouure bonhomme de ceste ville, qu'on nomme Serrant, et si, il y a bien vn autre poinct, c'est qu'elle est grosse de son faict et preste d'accoucher. Luy donc ayant esté aduerti qu'on la fiançoit ce iourd'huy au seigneur Felix son oncle, il m'a commandé de venir icy pour m'en enquerir ; et pourtant ie me tiendray pres de ce cimetiere, d'ou ie pourray veoir aisement et entendre comme tout se passera, sans estre aperceu.

## SCENE II. [2]

SERRANT. — FORTVNÉ.

Il me fault descharger de ceste bougette dans laquelle i'ay logé mon thresor, qui me poise deia beaucoup, et la

(1) Plaute, act. IV, sc. I.

(2) Plaute, act. IV, sc. 2.

cacher en quelque seur endroit de ce cimetiere ; mais deuant que de m'en deffaire, ie veus veoir si quelqu'vn me regarde point. He, mon Dieu ! il me semble que ie suis veu de chasqu'vn, mesmes que les testes des morts me regardent. Que feray-ie ? L'y mettray-ie ? Oy, nenny. — Si feray, non feray, ie l'y mettray. Si quelqu'vn le descouuroit, il feroit vn beau butin ; mais non. Mon petit trou, mon mignon, garde le bien ; ie ne crains pas qu'aucun le descouure, tant il est bien caché. Ie te prie que cela n'arriue. Ie le laisse en ta garde, en ta protection : garde le bien fidelement et m'en rends bon compte. Ie te le recommande. Ie ne seray longtemps sans te veoir.

FORTVNÉ. (1)

Vertu bieu ! quelz propos dorez ay-ie ouy tenir a ce bon homme : Qu'il a caché son thresor dans ce cimetiere ! O terre sainte, ie te prie de m'estre plus fauorable et fidelle qu'a luy. Et, si ie ne me trompe, c'est le pere de la fille qu'ayme mon maistre. Ie ne cesseray de chercher tant que i'aye trouué la marthe.

## SCENE III. (2)

SERRANT.

Ce n'est sans cause que l'oreille senestre m'a corné. Ioint que i'ay ouy vn corbeau assis sur les creneaulx de la tour crouailler du costé gauche. Plus, le cœur me tressault et me dit qu'il m'aduiendra quelque malheur. Mais que tardé-ie dauantage ?

(1) Plaute, act. IV, sc. 2, à partir du vers : *Di immortales etc.*

(2) Plaute, act. IV, sc. 2, à partir du vers : *Non temere est quod etc.*

## SCENE IV. (1)

SERRANT. — FORTVNÉ.

SERRANT.

Dehors, larron, dehors ! Que cherches-tu ès enuirons de ceste maison ? Qui t'a mis dans ce cimetiere ? Ou estois-tu tout a cest heure ? Ie n'en faicts que sortir et ne t'auois point veu ! Te rends-tu pas inuisible ? Par Dieu ! sorcier, ie t'accoustreray de toutes façons.

FORTVNÉ.

Que diable auez-vous ? Vous me prenez pour vn autre. Dea, pourquoy me frappez-vous ?

SERRANT.

Le veux-tu scauoir, larron, capitaine des voleurs ?

FORTVNÉ.

Vous ay-ie desrobbé aucune chose ?

SERRANT.

Ça, ça, rend la moy.

FORTVNÉ.

Que voulez-vous que ie vous rende ?

SERRANT.

Le demandes-tu ?

FORTVNÉ.

Certes, ie n'ay rien emporté d'icy qui soit vostre.

(1) Plaute, act. IV, sc. 2, à partir du vers : *Foras, foras, lumbrice etc.*

SERRANT.

Mais rends moy ce que vous auez emporté d'icy pour estre vostre.

FORTVNÉ.

Que voullez-vous dire ? Ie ne vous entens point.

SERRANT.

Cy me la rendras-tu ou par amitié ou par force ?

FORTVNÉ.

Ie crois que vous voulez rire. Que vous rendré-ie ? Nommez donc que c'est par son propre nom, autrement ie n'ay garde de le deviner. Par ma foy, ie n'ay touché à chose qui vous appartienne.

SERRANT.

Monstre moy tes mains.

FORTVNÉ.

Tenez, les voila toutes deux.

SERRANT.

Ie les vois. Ça, la troisième.

FORTVNÉ.

Ma foy, vous estes hors de vostre sens. Qui iamais ouyt parler qu'on eust trois mains ? Vous faites tort a vostre reputation.

SERRANT.

Ie le confesse que ie fais tort a ma reputation de ce que ie ne t'ay deia fait pendre ; mais si le feray, si tu ne me le confesses.

FORTVNÉ.

Que vous confesseré-ie ?

SERRANT.

Le larrecin que tu as fait icy.

FORTVNÉ.

Ie puisse presentement mourir, si i'ay rien emporté d'icy.

SERRANT.

Or sus, despouille ta mandille.

FORTVNÉ.

Tout ce qu'il vous plaira.

SERRANT.

Mets le pourpoinct bas.

FORTVNÉ.

Fouillez moy partout.

SERRANT.

Ha ! ha ! le meschant, qu'il parle honnestement, afin que ie le laisse eschapper. Tu es vn ioueur de passe-passe. Ie te cognois bien. Monstre moy de rechef ta main droite.

FORTVNÉ.

Au diable soit le foul ! La voila.

SERRANT.

Ça presentement la senestre.

FORTVNÉ.

Vous les tenez toutes deux.

SERRANT.

Ie ne te veuls fouiller dauantage. Et si, ne faut point tant de mots. Ça, rends la moy, car tu l'as.

FORTVNÉ.

Moy que ie l'aye? Et quoy? Si vous ne dictes autre chose, ie n'ay garde de vous entendre.

SERRANT.

Ie ne te diray point quoy : tu es trop curieux de le scauoir. Rend, rend tout ce que tu as de moy.

FORTVNÉ.

Vous n'estes pas sage : vous m'auez fouillé par tout. Auez-vous trouué aucune chose sur moy qui vous apartienne.

SERRANT.

Demeure, demeure. Ou est cest autre larron qui estoit auec toy? Ie suis perdu. Si ie cours après l'vn, l'autre m'echappera; et toutesfois cestuy ci n'en est saisi. Va, va ou tu voudras; que le feu Saint Anthoine t'arde!

FORTVNÉ.

Vrayement vous me voulez tout plein de bien : ie vous en remercie.

SERRANT.

Ie vois après ton larron de compagnon. Que si ie l'attrape, ie luy coupperay la gorge. Es-tu encor icy? Retire-toy promptement.

FORTVNÉ.

Ie m'en vois bel erre.

SERRANT.

Garde toy bien de te representer deuant moy.

## SCENE V. (1)

### FORTVNÉ. — SERRANT.

FORTVNÉ.

I'aimerois mieulx estre pendu que ie ne iouasse un bon tour de breton a ce vieillard. Il ne faut pas qu'vne telle proye eschappe de mes mains, car ie m'asseure qu'il n'osera plus se fier a ce cimetiere et qu'il luy ostera son thresor pour le cacher d'autre costé. Ha, ha, i'ay ouy ouurir la porte. Voila qui va bien. C'est luy mesmes qui sort. Il est bien chargé : il ne le fault pas perdre de veue.

SERRANT. (2)

Ie me fiois beaucoup a ce trou, lequel m'a trompé vilainement. Et n'eust esté le corbeau, lequel m'aduertit de mon salut, i'estois totalement ruiné. Que pleust a Dieu qu'il se fist cognoistre a moy : ie l'en remercierois, mais pour cela ie ne lui donnerois rien a manger, car ie perdrois autant ; or est-il ainsy que ie ne veus rien perdre. Mais maintenant ie pense et repense ou ie pourray seurement loger ma bougette. Il y a hors de la ville vn bois taillis fort espais. La ie choisiray vne cache : ie m'y en vois presentement. Dieu m'y vueille conduire !

(1) Plaute, act. III, sc. 3.

(2) Plaute, act. IV, sc. 4.

FORTVNÉ.

Quant a moy, ie le deuanceray, et monteray au haut d'vn arbre pour le veoir bien a mon aise, combien que mon maistre m'eust commandé de l'attendre icy. Au pis aller, ie ne seray que tensé ; et pour vn petit de mal, ie receuray vn grand profit.

## SCENE VI. (1)

VRBAIN, fis de Madame BONNE. — Madame BONNE. AYMÉE, fille de SERRANT.

VRBAIN.

Ma mere, vous en sçauez autant que moy touchant la fille du seigneur Serrant. Maintenant ie vous prie et reprie, par tous les saints et saintes de Paradis que vous faciez entendre a mon oncle ce qui s'est passé entre elle et moy, et luy donniez avis de la quicter, et me la laisser, a qui elle appartient.

Madame BONNE.

Vrbain, tu scays que ie ne veus que ce que tu veus, et que ie desire que tout succede selon ta volonté. Et si, i'espere obtenir cela de mon frere, ta requeste estant si iuste et raisonnable, s'il est ainsy que tu l'ayes cogneue, ainsy que tu m'as faict entendre.

VRBAIN.

Quoy, ma mere, penseriez-vous bien que ie fusse si eshonté d'oser mentir deuant vous ? Ie vous diray bien dauantage, c'est qu'elle est preste d'accoucher, qu'elle n'attent que l'heure.

(1) Plaute, act. IV, sc. 5.

AYMÉE *(au dedans)*.

Ie suis morte, ma nourrice. Ne me laissez point, ie vous prie : ie sens vne doleur extresme aus reins, aus flancs et au ventre. Les doleurs se rengregent. Iesus, Iesus, ie suis morte a c'est heure ! Misericorde !

VRBAIN.

He ma mere, vous le pouvois *(sic)* maintenant croire. Escoutez comme elle crie. Elle est en trauail d'enfant.

Madame BONNE.

Vien t'en auec moy chez ton oncle, afin qu'en ta presence ie luy face entendre tout le faict.

VRBAIN.

Ie vois apres vous, ma mere. Mais ou seroit bien allé mon poltron de varlet ? Ie luy auois commandé de m'attendre deuant ceste porte. Ie le bourreray bien. Toutesfois s'il estoit parti d'icy pour me faire quelque bon seruice, il ne seroit raisonnable que ie me courrouceasse contre luy. Il pourra reuenir pendant que ie seray chez mon oncle, ou mon procez se va iuger.

## SCENE VII. (1)

### FORTVNÉ.

Me voila riche a tout iamais : ie dis plus riche que le sultan Solyman, car ie ne me veulz comparer aus autres rois qui ne sont que belistres au prix de moy. Ie suis saisy de la bougette du vieillard que i'ay gaigné de bonne guerre.

(1) Plaute, act. IV, sc. 6.

Ie parti d'icy le dernier, mais i'arriuay le premier et montay hault en vn arbre, d'ou ie pouuois aisement voir, comme d'vne eschauguette, en quel lieu le bon homme cachoit son thresor. Incontinent qu'il en fut parti, ie transporte ma maiesté au lieu ou reposoit la bougette et prins bien la peine de la leuer par terre. O le bon et heureux iour pour moy ! Il me tarde beaucoup que ie ne sois au logis pour compter et serrer tant d'escuz au soleil, tant de doubles ducatz et tant d'autres pieces d'or.

## SCENE VIII. (1)

### SERRANT. — VRBAIN.

SERRANT.

Ie suis perdu, ie suis destruict, ie suis ruiné. Ou iray-ie ? ou n'iray-ie point. Au voleur ! au larron ! prenez-le, arrestez-le ; fermez les portes, les huis, les fenestres de peur qu'il n'eschappe. Qui est-il ? D'ou est-il ? Ie ne sçay, ie ne voy personne. Ou couray-ie ? A qui est-ce que ie parle ? Ie suis transporté. Ie ne scay ou ie suis, ni qui ie suis, ny ou ie vois. Helas ! mes amis, ie me recommande a vous : au nom de Dieu, secourez-moy ! Ensengnez-moy qui m'a desrobbé mon ame. Que dis-tu, toy ? Ie t'en croiray, toy, car a te veoir tu as la physionomie d'homme de bien. Qui a il ? De quoy riez vous ? Ie vous cognois tous. Ie scay qu'en ceste compaignie il y a plusieurs larrons. Y a il aucun d'eux qui ayt ma bougette ? Tu es mort, si tu ne m'ensengnes le larron. Nomme le moy. Le cognois tu point ? Nenny. Helas, moy miserable, ie suis donc perdu. O le malheureux iour qui m'a reduict en extreme paouureté ! He que n'ay-ie vn licol pour me

(1) Plaute, act. IV, sc. 7.

pendre? He que n'ay-ie vn cousteau pour me le planter dans l'estomach ! He ! que ne suis-ie auprès de la riuiere pour me noyer ; car i'ayme mieulx mourir de quelque mort que ce soit que viure plus ainsy. Vray, qui est ce meschant, qui est ce cruel qui tout a vn coup m'a raui mes biens, mon honneur et ma vie ? A chetif que ie suis, que ce iour m'a esté malencontreux ! A quoy veus ie plus viure, puisque i'ay perdu mes escuz que i'auois gardez si soigneusement, et que i'aymois plus que mes propres yeulx ? Mes escuz que i'auois tant espargnez, retirant le pain de ma bouche et n'osant manger mon saoul ? Et vn autre se reioist maintenant de mon mal et de mon dommage ! Ie ne veus ni boire ni manger que ie ne les aye retrouuez.

VRBAIN.

Qui est ce desesperé qui se plaint et lamente si fort ? He, vrayement, c'est le seigneur Serrant. Ie suis perdu : il scayt bien que sa fille a eu enfant : ie suis en bien grande peine si ie le doibs accoster ou non, et ne scay bonnement qu'elle resolution prendre.

## SCENE IX. (1)

SERRANT. — VRBAIN.

SERRANT.

Qui enten-ie icy parler ?

VRBAIN.

C'est moy, paouvre miserable.

(1) Plaute. act. IV, sc. 8.

SERRANT.

C'est bien moy qui est miserable et miserablement perdu.

VRBAIN.

Ayez bon courage.

SERRANT.

Comment le pourray-ie auoir ?

VRBAIN.

D'autant que ie suis coulpable du faict qui vous brouille la fantasie.

SERRANT.

Vray Dieu ! qu'est-ce que i'oy de toy ?

VRBAIN.

La verité du faict.

SERRANT.

Pourquoy m'as-tu ioué vn si meschant tour, et ruiné moy et mes enfans?

VRBAIN.

Dieu l'a voulu ainsy permettre. Il m'a poussé et contraint a ce faire.

SERRANT.

Comment ?

VRBAIN.

Ie confesse auoir failli et meriter grande punition, et pour ce ie suis venu icy pour vous requerir mercy.

SERRANT.

Pourquoy as-tu esté si hardi et si temerere de toucher a ce qui ne t'appartenoit ?

VRBAIN.

Que voulez-vous que i'y face ? Ce qui est faict ne se peut deffaire. Dieu l'a ainsy voulu, car sans sa volonté cela ne seroit auenu.

SERRANT.

Ie crois aussy que Dieu voudra que tu sois pendu.

VRBAIN.

N'vsez point de ce langage.

SERRANT.

Pourquoy as-tu touché, malgré moy, a ce qui estoit mien ?

VRBAIN.

Le vin et l'amour m'ont contrainct et forcé a ce faire.

SERRANT.

O effronté, as-tu osé me venir trouuer auec vne si maigre harengue ? Car si c'est' excuse a lieu, pillons, desrobbons, tuons en plein midy et deuant tout le monde ; et puis estans prins, nous nous excuserons sur le vin et sur l'amour. Vrayement le vin et l'amour seroient a trop bon marché, s'il estoit permis aux yurongnes et amoureux de faire toutes meschancetez sans en estre punis.

VRBAIN.

Mais ie vous viens supplier de me pardonner la folie que ie confesse auoir faicte.

SERRANT.

Ceux-la meritent d'estre punis qui font mal de guet a pens, pour puis apres demander pardon. Tu scauois bien qu'elle n'estoit point tienne ; tu n'y debuois donc point toucher.

VRBAIN.

Et d'autant que ie l'ay touchée, ie ne veuls pas m'excuser que ie ne l'aye.

SERRANT.

Tes fortes fiebures quartaines que tu l'ayes malgré moy !

VRBAIN.

Ie ne la veus auoir malgré vous; mais ie croy qu'il fault qu'elle demeure mienne et que le trouuerrez ainsy par vostre conseil.

SERRANT.

Si tu ne la rens, ie vois faire harau sur toy.

VRBAIN.

He que vous rendré-ie ?

SERRANT.

Ce que tu m'as desrobbé.

VRBAIN.

Moy que ie vous aye desrobbé aucune chose ? Quant fust-ce ? ou qu'est-ce ?

SERRANT.

Il n'est pas mauuais que tu me le demandes ! Tu n'en scayz rien de malheur ?

VRBAIN.

Non, par ma conscience, si vous ne me le dites.

SERRANT.

Ie te demande ma bougette pleine d'or et d'argent que tu me viens presentement de confesser auoir desrobbée.

VRBAIN.

Pardieu, ie ne l'ay ne dit ne faict, et si ie ne scay ce que vous voulez dire par vostre bougette pleine d'or et d'argent.

SERRANT.

Ie te parle de ma bougette que tu as desrobbée au bois taillis, qui est hors de ceste ville, ou ie l'auois cachée. Rapporte-la moy : ie t'en donneray plustost vn teston ; et combien que sois larron, toutesfois ie ne te poursuiuray comme larron, pouruu que tu me la rendes.

URBAIN.

Vous me faictes tort de m'appeler larron. Au reste nous sommes en æquiuoque. Quant a moy, ie pensois que vous vous plaignissiez d'autre chose qui vous importe et a moy aussi, dont ie vous veus gouuerner tout a loisir.

SERRANT.

Dites, en bonne foy, l'auez vous prise ?

VRBAIN.

Non, en bonne foy.

SERRANT.

Ni ne scauez qui l'a prise ?

VRBAIN.

Non veritablement.

SERRANT.

Et si en ayez vent ou nouuelle, m'en aduertirez vous ?

VRBAIN.

Ouy par ma foy.

SERRANT.

Et que n'en reseruerez rien pour vous, ni recelerez le larron ?

VRBAIN.

Ie vous le promets, [foy] d'homme de bien.

SERRANT.

Si vous faictes autrement ?

VRBAIN.

Que ie n'entre iamais en paradis.

SERRANT.

Ie me contente. Parlez maintenant de ce qui vous mene.

VRBAIN.

Si par auenture vous ne me cognoissez, ie suis nepueu de Monsieur Felix, auquel debuois *(sic)* a ce soir fiancer vostre fille.

SERRANT.

Ie sçay bien qui vous estes. Ie ne vous cognois pas d'auiourd'huy. Que voulez vous au reste ?

VRBAIN.

Ie vous viens trouuer de la part de mon oncle, pour vous dire qu'il ne veut plus de vostre fille.

SERRANT.

Qu'il ne veut plus de ma fille ? Sa malepeste, le mechant qu'il est. Il est cause de ma ruine.

VRBAIN.

Ne vous courroucez pas : car s'il plaist a Dieu, tout ira bien.

SERRANT.

Ainsi soit-il!

VRBAIN.

Escoutez maintenant. Il n'y a personne, tant petit compagnon soit-il, qui ne merite pardon, quand il recognoyt auoir failly. Ie vous prie donc de me remettre la faulte que ie confesse vous auoir faicte et a vostre fille, et que ce soit vostre bon plaisir me la donner pour femme, comme la loy l'ordonne. Ie confesse l'auoir deflorée : qu'elle soit donc mienne, afin que ie purge mon erreur par vne conionction maritale d'elle et de moy.

SERRANT.

O bon Dieu, qu'est-ce que i'oy? Helas ! que ie suis persequuté. I'esprouue bien veritable le prouerbe qui dit qu'vne fortune ne vient iamais seule. Voicy encor mal sus mal, que ma fille a fait vne telle faute.

VRBAIN.

Ce que ie vous dis est la verité mesme; et si vous ne me croyez, allez a vostre logis, ou vous trouuerez que de ce

iourd'huy elle vous a fait grand pere, qui est la cause pour la quelle mon oncle n'en veut plus.

SERRANT.

Ie suis en vne merueilleuse angoisse, tous les mauls du monde s'estans assemblez pour me tourmenter. Ie m'en vois au logis pour cognoistre ce qui en est.

VRBAIN.

Mes affaires commencent maintenant a se bien porter ; mais ie ne pourrois deuiner ou seroit bien allé mon poltron de varlet. Ie l'attendray en la maison pendant que le seigneur Serrant s'enquerra du fait de sa fille.



# ACTE V. (1)

## SCENE I.

FORTVNÉ, VRBAIN, FELIX, BONNE.

FORTVNÉ.

Par mon ame, i'ay rencontré ce iourd'huy vne tres bonne auenture. O saint et sacré iour, que tu me faits heureux! Vray Dieu! qu'el nouueau et soudain changement! Y a-il aucun en ce monde plus aise, plus riche et plus fortuné que moy, ny a qui le ciel soit plus fauorable ?

VRBAIN.

Il me semble que i'ay entendu la voix de quelqu'un.

FORTVNÉ.

Est-ce point la mon maistre que ie voy?

VRBAIN.

Seroit-ce point bien mon varlet?

FORTVNÉ.

C'est luy mesme.

VRBAIN.

C'est luy sans autre.

(1) Plaute, act. v et supplément ajouté au xv[e] siècle à l'*Aulularia* par le savant bolonais Codrus Urcéus.

FORTVNÉ.

I'auanceray mon pas.

VRBAIN.

Ie l'attendray icy.

FORTVNÉ.

Ie luy diray le bon butin que i'ay fait et luy demandray congé. Mon maistre, hau ! mon maistre, i'ay trouuay.....

VRBAIN.

Qu'as-tu trouué ?

FORTVNÉ.

Bien autre chose que la feuue au gasteau.

VRBAIN.

Tu te mocques, non pas ?

FORTVNÉ.

Escoutez, mon maistre, ie vois vous le dire.

VRBAIN.

Depesche.

FORTVNÉ.

I'ay trouué ce iourd'huy vne bougette.

VRBAIN.

Ouy ?

FORTVNÉ.

Toute pleine d'or et d'argent.

VRBAIN.

Se peut-il bien faire ?

FORTVNÉ.

Qui appartient au bonhomme Serrant.

VRBAIN.

Ou l'as-tu mise ?

FORTVNÉ.

Ie l'ai bien serrée et cachée. On n'a garde de la trouuer. Ie suis riche a tout iamais. Ie ne veus plus estre en seruice. Ie vous demande congé.

VRBAIN.

Moy, que ie te laisse aller? Vrayement tu n'as garde de m'eschapper. Tu tiens mieulx que par le pied. Il faut que tu la rendes, autrement ie te liureray entre les mains de la iustice.

FORTVNÉ.

Comment ! Vous me croyez donc ? Vrayement, ie suis vn beau trouueur de thresors. Tubieu ! Si i'en auois trouué vn, il changeroit bientost de maistre, a ce que ie voy. Quoy ! vous deliberiez ia me l'oster ?

VRBAIN.

C'est bien rencontré. Tu as bien trouué ton niaiz. Ça, ça, va me le querir.

FORTVNÉ.

Que ie l'aille querir ?

VRBAIN.

Ouy que tu l'ailles querir, afin que ie la rende au bon homme Serrant, a qui elle apartient.

FORTVNÉ.

Et quoy ?

VRBAIN.

La bougette que tu me viens de confesser auoir desrobée et serrée.

FORTVNÉ.

Mon maistre, par ma conscience, ie me gossois, et ne voulois que sonder vostre volonté. I'en baille le plus souuent de telles.

VRBAIN.

Il ne faut point tant de mots, et entens-tu ? Haste toy, autrement ie te.....

FORTVNÉ.

Vous ne l'aurez point, deusse-ie estre pendu et estranglé.

VRBAIN.

Ie l'aurray en despit de toy, et si te feray donner le fouet par les quarrefours. Escoute, penses a toy maintenant, car ie ne te la demanderay plus qu'une foix pour toutes. Bailles la moy.

FORTVNÉ.

Et comment voulez vous que ie vous baille ce que ie n'ay pas ?

VRBAIN.

Vous voulez donc badiner ? Et par le corps Dieu, ie vois

vous monstrer qu'il ne fait pas bon se iouer a son maistre.

FORTVNÉ.

Pardonnez moy, Monsieur, ne me frappez dauantage. Voyez vous, ie vous la bailleray.

VRBAIN.

Ie veus l'auoir presentement.

FORTVNÉ.

He, que vous y allez viste. Ie vous prie me laisser vn peu reprendre mes esprits. Ha, ha, mon maistre, que voulez-vous que ie vous baille ?

VRBAIN.

Tu en veus donc compter, pendart ? Par Saint Iean, ie te vois bien faire parler autre langage. Ça, ça qu'on m'apporte promptement des chordes, et qu'on aille faire venir vn sergeant.

FORTVNÉ.

Monsieur, que ie vous die vn mot.

VRBAIN.

Ie n'oy goutte. Hau, hau, garsons !

FORTVNÉ.

Que leur voullez-vous commander ?

VRBAIN.

Qu'ils te lient, garotent et menent prisonnier.

FORTVNÉ.

Monsieur, permettez-moy deux mots tant seulement ; après vous fairez de moy ce qu'il vous plaira.

VRBAIN.

Parle donc, mais abrege.

FORTVNÉ.

Monsieur, vous pouvez disposer de moy a vostre volonté. Mais quant vous m'auriez fait mourir, ce ne seroit pas le meilleur pour vous. Car premierement vous perdrez vn bon seruiteur, et si pourtant n'obtiendrez ce que demandez. On gagne plus le cœur des hommes par doulceur que par cruaulté. Si m'eussiez tins bons propos et promis quelque bonne rescompense, vous la tinsiez deia entre vos mains.

VRBAIN.

Encores ne dis-tu pas mal. Va, ie t'en feray donner cinquante escuz.

FORTVNÉ.

C'est bien peu : il y a si longtemps que ie vous faits seruice.

VRBAIN.

Tu en auras soixante.

FORTVNÉ.

Ie le veus, pourueu que me le promettiez en presence de tesmoings. Vous me pardonnerez, Monsieur, si ie ne me fie a vous que de bonne sorte.

VRBAIN.

Va, ie le veus ; qu'il y en ayt cent, ce m'est tout vn.

FORTVNÉ.

Monsieur Felix et Madame Bonne, ie vous prie bien

humblement de venir icy, si en auez la commodité, vous n'y arresterez gueres.

FELIX.

Qui est là qui nous appelle ? Est-ce vous, Fortuné?

BONNE.

Qui a-il de nouueau, Fortuné?

FORTVNÉ.

Ie n'ay qu'vn mot a vous dire.

FELIX.

Dictes.

BONNE.

Dictes.

FORTVNÉ.

Vous me serez tesmoings que si i'apporte a mon maistre vne bougette pleine d'or et d'argent, que mon maistre m'en faira donner soixante escuz. Me le promettez-vous pas ?

VRBAIN.

Ie te le promects.

FORTVNÉ.

Auez-vous pas bien ouy ce qu'il vient de dire ?

FELIX.

Ie l'ay bien ouy.

BONNE.

Et moy aussy.

FORTVNÉ.

Iurez aussi vostre foy.

VRBAIN.

Ha vrayement il n'y a point d'ordre. Tu es par trop importun. Toutesfois puisque tu ne crois a ma parole, ie t'engage ma foy.

FORTVNÉ.

La foy est auiourd'huy pire que fausse monnoye, et est la meschanceté des hommes si grande qu'on ne pourroit faire assez seurement ses affaires. On a escript et signé la scedule de sa propre main : il y a douze tesmoings signez : tous les signes ont esté recognuz deuant les tabellions. Encores y en a-il qui s'y opposent et qui vont contre leur propre fait, et trouue t'on des aduocats qui playdent leur cause, et trop de iuges qui les fauorisent.

VRBAIN.

Et bien es-tu content a c'est heure ?

FORTVNÉ.

Non encor, ni ne le seray que premierement ne m'ayez fait vne obligation.

VRBAIN.

Ie le veus bien. Bailles moy du papier, vne plume et de l'encre.

FORTVNÉ.

Me voila maintenant plus asseuré, s'il y a toutefois asseurance aus choses de ce monde cy. Ie m'en vois donc vous la querir.

VRBAIN.

Va viste, et reuien encor plus viste.

## SCENE DERNIÈRE. (1)

VRBAIN, FORTVNÉ, M. FELIX, Madame BONNE, SERRANT.

VRBAIN.

C'est vne chose bien dure a supporter qu'vn seruiteur qui pense par son bon seruice auoir obligé a soy son maistre. Qu'il s'en aille a tous les diables quand il m'aura apporté la bougette. Mon Dieu ! qu'il me tarde que ie ne l'ay, pour la rendre au bon homme Serrant, lequel ie mettray hors d'ennuy et de fascherie qui luy creue le cœur, et par vn tel benefice acquerray tellement sa bonne grace qu'il me donnera de meilleur cœur sa fille en mariage. Mais le voicy qui reuient. Il est bien chargé. Ie croy qu'il l'apporte.

FORTVNÉ.

Mon maistre, voila la bougette. Ie vous en charge et m'en descharge.

VRBAIN.

Iesus ! Qu'est-ce que ie voy ? Qu'est-ce que ie tiens ! Ho ! le riche thresor. Il y a plus de trois mil escuz ; mais appellons promptement le seigneur Serrant. Hau, Serrant, Serrant !

FELIX et BONNE.

Hau ! Serrant, Serrant !

(1) Supplément de Codrus Urçéus, à partir du vers : *Grave est homini etc.*

SERRANT.

Quy a-il ?

VRBAIN.

Venez viste.

FELIX.

Hastez vous.

BONNE.

Que tardez vous tant ?

SERRANT.

Qui me vient destourner de mes lamentations ?

VRBAIN.

Seigneur Serrant, resiouïssez vous.

FELIX.

Bonnes nouuelles, bonnes nouuelles !

BONNE.

Dieu vous veult ayder.

SERRANT.

Quoy est-elle trouuée ?

VRBAIN.

Ouy, elle est trouuée.

SERRANT.

La bougette ?

VRBAIN.

Ouy, votre bougette.

SERRANT.

Vous vous gabez tous de moy. L'auez-vous a bon escient ?

VRBAIN, FELIX, BONNE.

Nous l'auons. Accourez vistement pour veoir si nous disons pas vray.

SERRANT.

O mon Dieu, oserois-ie bien croire ce que ie voy de mes propres yeulx, ce que ie tiens entre mes bras ? I'ay peur de mourir de ioie. Ma pauure bougette ! Oh, ma bougette, ma bougette ! Helas ! que ie prens de plaisir a vous veoir, a vous toucher ! Que ie vous embrasse ! Que ie vous baise de bonne affection ! Ie ne puis me saouller de vous regarder, de vous manier, de vous accoler. O m'amour ! O mon esperance ! O mon ame, qui me fait reuenir de mort en vie !

VRBAIN.

I'ay tousiours eu c'est opinion que la pauureté est vne grande misere, et aus enfans et aus hommes et aus vieillars, d'autant qu'elle contraint les enfans mourir de faim, les hommes de desrobber, et les vieillars de mendier. Mais la richesse a ceulz qui n'en scauent vser est vne plus grande misere. Helas ! Que le paouure Serrant a esté tormenté en son corps et en son esprit, a raison du thresor duquel il faisoit son Dieu, se laissant mourir de faim auprès !

SERRANT.

A qui est-ce que ie rendray maintenant graces ? ou a Dieu qui m'a regardé en pitié ? ou a vous, Messieurs, qui m'auez esté si bons amis ? Ie suis certes tenu et obligé a

remercier et recongnoistre tant les vns que les autres, et vous premierement, Vrbain, qui estes la cause principale d'vn tel bien. Tenez, tenez ceste bougette. Ie vous la donne et tout ce qui est dedans, et vous prie de la prendre d'aussi bon cœur que ie vous la presente. Ie veus qu'elle soit vostre, comme aussi ma fille, laquelle ie vous donne.

VRBAIN.

Ie vous rends graces et rendray tant que ie viuray, seigneur Serrant, mon tres aymé et honoré beau père.

SERRANT.

Ie penseray que m'aurez assez dignement remercié, si vous prenez de bon cœur le present que ie vous faicts.

VRBAIN.

Ie le prens, et veus que vostre maison et la mienne ne soit qu'vne.

FORTVNÉ.

Mon maistre, il ne reste plus rien, sinon les soixante escuz.

VRBAIN.

C'est bien dit. Tien ; les voila. Entrons dedans pour nous mettre en table.

FORTVNÉ.

Messieurs, le sire Serrant, qui estoit extremement auare et mechanique, a changé de naturel, et en vn instant est deuenu liberal et honneste. Vous mesmes aussi, sy auez esté par le passé auaricieulx, a son exemple changez de complexion, et soyez pour l'aduenir liberauls et honnestes, vous gardans toutes fois d'estre prodigues. Et si la come-

die vous a pleu, monstrez-le par vn applaudissement de mains ou autre signe d'allegresse.

FIN DE LA COMEDIE NOMMÉE L'AVARICIEVLX.

*De cahaignes*

*Non est mortale quod opto*

*1580*

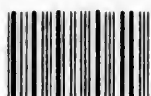
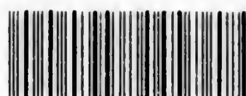
# L'AVARICIEUX

---

## ERRATA

| | Au lieu de : | Lire : |
|---|---|---|
| P. ix, lignes 19 et 20. | *la vie et les mœurs.* | *la vie et les œuvres.* |
| P. xxvij, ligne 19.... | *Rectoris enim.* | *Rectori enim.* |

---


a39003

000796150b